VENDREDI 11 JUILLET 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1842
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com

Loi Duplomb : Retrouver un vrai contexte de travail



Faire baisser les entraves à l'exercice de l'agriculture en France faisait partie des revendications exprimées début 2024 lors des manifestations qui avaient bloqué une grande partie du pays. L'adoption, par l'Assemblée nationale et le Sénat, de la proposition de loi déposée par les Sénateurs Duplomb et Menonville, apporte satisfaction à une grande partie du monde agricole.

Pages 03



ACTUALITÉS P.07
Essais // Variétés anciennes : une idée à creuser



PRODUCTIONS *Cultures* P.10
Moissons // Quand la musique est bonne



RURALITÉ *Territoires* P.15
Avallonnais // Arrêter de gaspiller c'est possible !

fendt.fr
FENDT
Nouveau FENDT 600 Vario : Innovant par nature

DEMANDEZ UN ESSAI
Rencontrez une toute nouvelle gamme - le Fendt 600 Vario de 164 à 224 cv. Avec sa taille compacte et ses performances impressionnantes, il ouvre de nouvelles possibilités dans les cultures, les prairies, le transport et la manutention. Découvrez la force d'innovation et la passion qui ont été intégrées dans chaque composant de ce tracteur.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-VdB - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DÉPARTEMENTALE: PRÊTS À REMETTRE ÇA

.05 PHOTOVOLTAÏQUE: DES PROBLÈMES DE RÉSEAU ?

.06 RENCONTRE: *« JE ME SUIS DEMANDÉE SI J'AVAIS LE CRAN POUR LE FAIRE »*

.07 VARIÉTÉS ANCIENNES : UNE IDÉE À CREUSER

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 SANITAIRE: ÉTERNELLE BATAILLE ENTRE PRÉVENTION ET EXTINCTION DES « INCENDIES »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 ACCORD AVEC LE MERCOSUR: LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOIT POSER UN VÉTO CLAIR

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 MOISSONS: QUAND LA MUSIQUE EST BONNE

.11 MOISSONS: TERMINER EN AVANCE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 AGRIVOLTAÏSME: RÉINTRODUIRE DE L'OVIN POUR AVOIR DES SOLS RÉSILIENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 ÉNERGIES RENOUVELABLES: L'AUTOSUFFISANCE D'ICI 15 ANS

.15 ALIMENTATION: ARRÊTER DE GASPILLER C'EST POSSIBLE !

.16 SÉCURITÉ: DES GENDARMES À CHEVAL DÉPLOYÉS EN PUISAYE-FORTERRE

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES



// LE DESSIN

// EN BREF

Chasse Une proposition de loi pour *« moderniser »* le statut des louvetiers

Les députés du groupe socialiste ont déposé fin juin une proposition de loi qui vise à *« moderniser et sécuriser »* le statut des lieutenants de louveterie qui interviennent bénévolement notamment pour le compte de l'État, principalement dans le cadre des battues administratives visant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod). Ils seraient 1 800 bénévoles actuellement, et leur rôle serait amené à croître avec le recul du nombre de chasseurs, estiment les auteurs de la loi, qui proposent trois évolutions. Un nouveau statut est proposé, toujours volontaire, et *« distinct du salariat »* mais *« permettant une protection et une organisation adaptées aux exigences des missions de service public (couverture d'assurance par l'État notamment »*. Pour harmoniser les moyens alloués dans chaque département, le projet de loi prévoit aussi une *« dotation initiale obligatoire ainsi qu'un entretien ou renouvellement périodique encadré »*.

Femmes dans l'agriculture Le ministère lance une consultation citoyenne

Le ministère de l'Agriculture lance une consultation citoyenne sur la place des femmes dans l'agriculture. La consultation, disponible sur la plateforme de participation de l'État, Agora, est en ligne jusqu'au 31 août. Cinq thématiques ont été retenues : la formation, l'installation et la transmission, la santé et les conditions de travail, l'engagement, le statut et la retraite. *« Les femmes ont plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans le renouvellement des générations agricoles. C'est pourquoi il est crucial d'identifier, un à un, les obstacles qu'elles peuvent rencontrer pour devenir agricultrices et tout au long de leur carrière »*, explique Annie Genevard. La Rue de Varennes rappelle que les femmes représentent près d'un tiers des actifs agricoles, un chiffre qui stagne depuis vingt ans. Elles doivent cependant surmonter de nombreux freins à l'exercice de leur métier : difficultés d'accès aux prêts et au foncier, revenus ou pensions de retraite plus basses que celles des hommes, manque de reconnaissance.

Céréales Prudence face aux effets de la canicule

Contacté par Agra Presse, Jean-Pierre Cohan, directeur recherche et développement d'Arvalis, a indiqué que les effets des fortes températures observées ces derniers jours sur les cultures de céréales (blés, orges essentiellement) ne devaient pas engendrer *« de catastrophisme, tout en incitant à la prudence »*. Les coupes de blé démarrent tout juste, *« nous en saurons plus la semaine prochaine »*, explique l'expert qui divise la France en deux : le sud de la Loire, où le coup de chaud est survenu trop tardivement pour réellement endommager les plantes, et où le déficit pluviométrique est absent, et le nord, où un déficit est présent. Il rappelle que les semis ont été très étalés dans le temps, engendrant des stades de développement très variables. Pour résumer, au nord de la Loire, plus les cultures ont été semées tardivement, plus les risques d'échaudage s'accroissent. Toutefois, Jean-Pierre Cohan précise que *« certes il y a un déficit pluviométrique au nord, mais la demande en eau des plantes a été moins élevée, en raison des températures douces du printemps »*.

Élevage Les Chambres demandent une loi sur les « courants parasites »

Les Chambres d'agriculture demandent qu'un texte législatif soit dédié aux *« courants parasites »*, afin d'imposer notamment qu'un *« état des lieux électrique et technico-économique »* soit réalisé préalablement à l'implantation d'aménagements énergétiques. Selon les chambres, les élevages français sont *« potentiellement exposés à des phénomènes électriques en raison de leur proximité croissante avec le réseau de transport d'électricité, ainsi que le développement des parcs éoliens, des installations photovoltaïques et des antennes relais de téléphonie mobile »*. D'après le réseau consulaire, des *« courants parasites, circulant de matière non maîtrisée dans les éléments conducteurs des bâtiments, du sol ou des structures métalliques des exploitations, peuvent accidentellement traverser le corps des animaux d'élevage affectant leur productivité »*. Elles assurent travaillent en *« coordination »* avec le GPSE (experts) et les énergéticiens. Plusieurs éleveurs sont en litige avec des installateurs de lignes électriques, éoliennes ou antennes relais. Dernièrement, un éleveur de l'Orne a perdu en appel contre Enedis, sur foi d'un rapport du GPSE ne constatant aucune anoma-

// EN IMAGE

Syndicalisme Mobilisation contre le Mercosur

Non au Mercosur ! Une mobilisation nationale était prévue ce mercredi à Paris devant l'ambassade du Brésil. Les agriculteurs étaient invités à exprimer leur opposition en amont en écrivant des messages le long des axes routiers. Les agriculteurs de Quetigny, solidaires avec leurs homologues de la zone élevage, ont participé à cette action avec cette banderole installée entre Dijon et Arc-sur-Tille.



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LOI DUPLOMB

Un choix politique attendu

La Commission mixte paritaire (CMP) avait validé le 30 juin la proposition de loi des sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Le texte a été adopté le 8 juillet par l'Assemblée nationale.

C'est par 316 voix contre 223 que l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juillet, la proposition de loi des sénateurs Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire) et Franck Menonville (UDI, Meuse). Après avoir passé sans encombre le cap du Sénat le 2 juillet, la proposition de loi Entraves des sénateurs a été aussi adoptée largement à l'Assemblée nationale. Le texte était passé le 30 juin par une Commission mixte paritaire (CMP) qui avait permis l'écriture d'un texte de compromis entre députés et sénateurs. La grande majorité de la coalition gouvernementale et l'alliance RN-UDR (extrême droite) ont voté pour. Le groupe macroniste Ensemble pour la République a voté aux deux tiers pour (14 contre, 10 abstentions). Neuf députés MoDem et trois Horizons ont voté contre. La gauche et les écologistes se sont frontalement opposés au texte. C'est un *« recul majeur »*, a jugé la députée socialiste Mélanie Thomin. Les parlementaires insoumis, écologistes et socialistes ont annoncé qu'ils déposeraient des recours au Conseil constitutionnel, estimant pour certains que la loi contrevient aux principes de précaution et de non-régression environnementale.



Capture d'écran LCP AN

La proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée nationale par 316 voix pour contre 223.

Revenir sur des surtranspositions

Réclamée par la FNSEA et les JA qui ont salué tous deux après le vote *« un premier pas pour relancer notre appareil de production agricole »*, la loi reste critiquée par la Confédération paysanne, pour qui le texte *« sacrifie le monde paysan au profit de l'agro-industrie »*. Selon la FNSEA, *« cette proposition de loi va permettre de revenir sur des surtranspositions en matière de protection des cultures ; d'ouvrir la voie à une simplification des procédures pour les éleveurs ; d'encourager le développement de l'assurance ; de permettre un meilleur accès à l'eau dans le contexte de changement climatique ; et de tendre à apaiser les relations entre les agriculteurs et l'Office français de la biodiversité (OFB) »*.

À la veille de l'examen de la proposition de loi, la Coordination rurale (CR) avait indiqué par communiqué le 7 juillet que le texte issu de la CMP était *« encourageant mais pas assez ambitieux face aux enjeux agricoles »*. Parmi les bons points, la CR soulignait notamment le retour de l'acétamipride, le relèvement des seuils des installations classées (ICPE) en élevage et l'assouplissement des procédures pour le stockage d'eau d'irrigation. Dans leurs communiqués, la FNSEA et les JA avaient salué un texte *« qui témoigne d'une écoute attentive des réalités du terrain »*, mais appelé à une loi spécifique aux ICPE.

« Essai transformé »

La FNSEA parle aujourd'hui d'un *« Essai transformé pour l'agriculture française »*. *« Face aux obstacles, poursuit la FNSEA, aux résistances et aux tentatives de blocage via la diffusion de contrevérités, notre détermination n'a jamais faibli. Ce vote solennel sanctuarise dans un cadre législatif les attentes des agriculteurs. Il apporte une réponse politique claire face à l'exaspération exprimée par le monde agricole et envoie un signal fort à celles et ceux qui, chaque jour, font vivre notre agriculture. C'est un premier pas pour relancer notre appareil de production agricole et poser les fondations d'une reconquête de notre souveraineté alimentaire. Jeunes Agriculteurs et la FNSEA saluent les députés qui ont fait le choix courageux de redonner aux agriculteurs français les moyens de produire et de faire face à une concurrence étrangère souvent déloyale ainsi que l'engagement de la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en faveur de ce texte. Ce vote marque un tournant : il traduit une prise de conscience et une réponse attendue à la détresse exprimée depuis de longs mois par le monde agricole. C'est un signal fort envoyé à celles et ceux qui, chaque jour, produisent pour nous nourrir. La Loi d'Orientation Agricole adoptée au printemps dernier avait fixé un cap clair : la reconquête de notre souveraineté alimentaire, dans la perspective du renouvellement des générations en agriculture. Aujourd'hui, cette nouvelle loi met enfin entre les mains des agriculteurs les outils concrets pour y parvenir. Loin des polémiques stériles et des postures idéologiques, elle remet au cœur du débat des mesures de bon sens : protection des cultures, accès à l'eau, construction de bâtiments agricoles, assurance climatique, et simplification des contrôles environnementaux. Autant de leviers essentiels pour permettre aux agriculteurs de produire dans des conditions justes, durables et compétitives, en mettant fin à des surtranspositions françaises incompréhensibles »*.

« Moment charnière »

« Ce 8 juillet, précise Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, *restera comme un moment charnière pour l'agriculture française. L'adoption de la proposition de loi marque l'aboutissement de plus de 18 mois de mobilisation ininterrompue de nos réseaux Jeunes Agriculteurs et FNSEA. Aujourd'hui, l'ambition de souveraineté alimentaire sort enfin du discours pour entrer dans le droit. Les parlementaires ont pris leurs responsabilités. En votant ce texte, ils ont respecté les engagements pris et reconnu, par leur geste, l'urgence absolue de redonner à notre agriculture les moyens de se relever, de produire, et de durer. Ce vote n'efface pas les difficultés, mais il trace une perspective »*. Pour Pierre Horel, président des Jeunes Agriculteurs : *« Les promesses formulées par le Gouvernement auprès du monde agricole, il y a un an et demi, sont enfin tenues. Cette loi permettra aux jeunes qui souhaitent s'installer, d'évoluer dans un cadre réglementaire stable et réaliste, qui n'entravera pas leur capacité d'entreprendre. Après avoir franchi cette première étape, nous continuerons de travailler au quotidien pour prévenir les risques qui menacent la pérennité des exploitations. C'est en défendant la souveraineté alimentaire française que nous relèverons les défis économiques, démographiques et climatiques auxquels sont confrontées les prochaines générations. »*



Assemblée nationale

Le texte était passé le 30 juin par une Commission mixte paritaire (CMP) qui avait permis l'écriture d'un texte de compromis entre députés et sénateurs.

Actuagri

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

21 Prêts à remettre ça

Les pilotes de C15 ont un nouveau rendez-vous en ligne de mire en Côte-d'Or : celui des 23 et 24 août à Hauteroche, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture.



Yohan Lefol et Julien Clémenceau, membres de l'équipe organisatrice de la fête, étaient présents fin mai à Is-sur-Tille. Les deux JA seront une nouvelle fois au départ.

Tout le monde a aujourd'hui la tête dans les moissons mais d'ici peu, c'est sûr, les idées vont vite se tourner du côté d'Hauteroche. La fête départementale de l'agriculture organisée par les JA de Montbard-Venarey proposera notamment une course de C15, trois mois après celle d'Is-sur-Tille. *« Nous avons tous envie de revivre ça, ce sont de belles courses, très spectaculaires, que l'on soit pilote ou spectateur ! »*, annonce Yohan Lefol, fils d'éleveurs à La Roche-Vanneau. Le jeune homme de 22 ans avait terminé à la troisième place de la deuxième finale à Is, remportée par son compère Julien Clémenceau, de Benoisey : *« les deux mêmes C15 seront alignés à Hauteroche. Ils sont quasiment prêts, seules quelques bricoles sont nécessaires au niveau de la carrosserie »*. Le mécanicien agricole avait sondé la quarantaine de participants présents à Is le 24 mai : *« les trois-quarts étaient disponibles pour la fête de l'agriculture et envisageaient de venir chez nous ! Cela s'annonce très bien, il y a une belle émulation autour de cet événement. Des courses seront proposées le samedi et le dimanche, avec même une séance en début de soirée lors de la première journée !»*.

La préfecture en visite

Baptiste Prévotat, agriculteur à Boux-sous-Salmaise et président de la fête départementale, annonce la visite de représentants de la préfecture le 25 juillet : *« Les derniers détails réglementaires nous seront fournis à cette occasion. Aujourd'hui, le site est un champ de blé de printemps, qui sera moissonné incessamment sous peu. Les inscriptions sont lancées depuis un petit moment déjà : les personnes intéressées peuvent nous contacter ! »*. Yohan Lefol espère un tracé similaire à celui d'Is-sur-Tille, avec une grande ligne droite et beaucoup de virages par la suite : *« c'est l'idée de départ que nous avons, nous voulons du technique ! Les bolides n'iront sans doute pas aussi vite qu'à Is, qui est un véritable circuit et où, j'en suis sûr, certains C15 ont flirté avec les 130 km/ha ces deux dernières années. En ce qui concerne le règlement et les consignes de sécurité, ce sera très probablement la même chose que lors des précédentes courses »*. L'actualité de la fête, c'est aussi la recherche de bénévoles, comme l'indique Baptiste Prévotat : *« nous en attendons une centaine, tout le monde est le bienvenu pour nous donner un petit coup de main et réussir cette manifestation qui met en avant chaque année le monde agricole. Du côté des partenaires, tout est ok, mais il est encore possible de nous rejoindre, merci à tous ceux qui nous font confiance !»*.

AG

Bientôt une chanson

Surveillez bien les réseaux sociaux : les JA de Montbard-Venarey préparent une chanson comme l'avaient fait les précédents organisateurs de la fête départementale.

// MOISSONS

21 On s'équipe, on s'équipe

L'ETA de la Gravelle, de Châtellenot, a acquis une troisième machine, une New Holland CX 8080.

Nous étions dans les coins de Vitteaux, la semaine dernière, avec l'idée de monter dans la première moissonneuse que nous allions croiser ! Et c'est encore une *« jaune »* que le destin nous a réservé. Aux manettes, Clément Guichot, co-gérant de l'ETA de la Gravelle à Châtellenot.

Ce jeune homme de 25 ans, que nous avions déjà rencontré chez lui au cours de l'été 2023, a accepté une petite entrevue au bord de son engin. *« Cette batteuse, pour nous, c'est la grande nouveauté de l'année. Jusqu'à présent, nous n'avions qu'une TX64 et une TX 66. Cette CX 8080 vient s'ajouter aux deux précédentes, suite à une demande grandissante de la part de la clientèle »*, présente Clément Guichot qui, avec son père Joël, est passé par la SAS Manière de Verrey-sous-Salmaise pour trouver l'équipement qu'il leur fallait : *« une bonne occasion dans le département de la Somme s'est présentée à nous, nous avons sauté sur l'occasion. En plus d'une surface plus importante à moissonner, il nous faut être un peu partout à la fois, chaque été… Nous l'avons bien vu l'an passé avec des conditions météo très difficiles… Bon, cette fois, rien à voir : le temps est parfait pour travailler, mais cette machine de 2010 nous permet de gagner en performances avec un débit de chantier plus important. Ses presque 450 chevaux nous apportent bien des avantages, tout comme ses autres caractéristiques »*. Habitué à des coupes de 5,20 m et 6,10 m, Clément Guichot passe cette fois à 7,60 m : *« c'est ce que nous recherchions, à la base. Cette machine pourrait même supporter une barre de 9 m. Dans certains endroits, cela pourrait être intéressant, mais beaucoup dans d'autres, ce serait plus encombrant qu'autre chose, alors nous restons à 7,60 m ce qui est très bien. Les grandes tailles, nos homologues de la plaine y sont habitués depuis longtemps mais ici dans la zone élevage, ce n'est pas toujours légion »*. Le jeune entrepreneur a commencé l'exercice dès le 24 juin dans un champ de Sainte-Sabine : *« cette année est précoce et tout va très vite, je pense que nous ne serons pas loin du bout à la mi-juillet »*. Orge, blé, colza mais aussi avoine, triticale, et soja seront avalés par la CX8080 : *« nos deux autres machines tourneront en même temps, je pense que le pic des moissons, pour nous, sera atteint autour du 7 juillet avec 60, 70 voire 80 ha fauchés en une seule journée »*. Clément Guichot relaye les bonnes impressions de ses clients : *« cette campagne est meilleure que celle de 2024, c'est certain. Il y a un peu moins de paille, certes, mais les grains se sont mieux remplis, c'est l'essentiel »*.



Clément Guichot devant sa nouvelle acquisition.

AG

// PHOTOVOLTAÏQUE

21 Des problèmes de réseau ?

La FDSEA21 a recensé une vingtaine de centrales photovoltaïques qui ne produisaient pas à leurs pleins potentiels. Certaines raisons ont été identifiées.

Des baisses de production jusqu'à -33%, ça fait mal. Plusieurs Côte-d'oriens en ont fait les frais ou le subissent encore aujourd'hui. La FDSEA s'est emparée de cette problématique pour en connaître les raisons.

Depuis quelques temps, il se murmurait que le problème venait des réseaux, pas toujours parfaitement calibrés pour adsorber toute cette nouvelle électricité. *« C'est en partie vrai, certains réseaux sont vieillissants et pas toujours adaptés pour assurer nos injections »*, fait remarquer Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise. En réalité, de multiples facteurs peuvent expliquer ces baisses de production, comme l'explique le président de la FDSEA : *« nous avons rencontré des professionnels du secteur pour nous aiguiller... Certains cas ont été solutionnés par un simple réglage au niveau de la prise du transformateur. Il existe trois réglages différents, qui viennent augmenter ou réduire les tensions. La donne est différente selon si l'on se trouve en début ou en bout de ligne... Des onduleurs se mettent à disjoncter quand tout n'est pas parfaitement réglé : ils le font souvent lors des pics de production, avant de se reconnecter en fin de journée. Il faut être attentif pour détecter d'éventuels dysfonctionnements. De mauvais réglages peuvent faire griller des appareils électroménagers, cela doit nous alerter »*.



Nous avons demandé à l'intelligence artificielle de nous proposer une photo d'illustration pour cet article... La voici, avec ChatGPT !

Antoine Carré prévient ses homologues agriculteurs : *« cette manipulation autour de la prise du transformateur, réalisée par Énedis, ne prend que quelques secondes, au pire une minute, mais en amont, Énedis doit suivre une procédure qui peut nécessiter plusieurs mois d'attente... Par exemple, si le transformateur est au centre d'un village, tous les habitants doivent être informés de la coupure d'électricité deux mois à l'avance »*.

« Mêler les politiques »

Le Côte-d'orien ajoute une autre explication sur d'éventuelles baisses de production : *« des travaux s'enchaînent sur les lignes depuis un petit moment. Cela peut amplifier les problèmes rencontrés car les réseaux peuvent se retrouver davantage surchargés quand l'électricité est envoyée ailleurs, le temps que ces travaux soient effectués. Sur ce point, il est difficile de reprocher quelque chose à Énedis, qui nous a fait part de son objectif de renforcer et de restructurer les installations à l'horizon 2030»*.

Le président de la FDSEA demande toutefois la *« meilleure anticipation possible»* de la part des opérateurs : *«beaucoup de projets sont en route dans nos campagnes, les dysfonctionnements sont donc amenés à se multiplier si rien n'est étudié en amont. Ces baisses de production dépassent parfois le niveau de l'annuité à rembourser, c'est donc très important... Ce dossier est très complexe, Énedis le reconnaît. À nous d'être force de propositions dans ce domaine, nous devons mêler les politiques dans les réflexions »*.

AG

// INCENDIES

58 Des récoltes sous tension



Photo d'archive

En milieu d'après-midi le 2 juillet, les sapeurs-pompiers de la Nièvre sont intervenus sur plusieurs départs de feux de récolte dans le département à Sainte-Colombe-des-Bois, Teigny et Poil. Au total, 142 soldats du feu ont été mobilisés avec 38 engins, 24 sapeurs-pompiers en renforts venus de l'Yonne et de la Côte-d'Or, 10 militaires de la gendarmerie nationale, 8 agents de l'Office national des forêts ainsi que des patrouilles de la direction des routes du conseil départemental.

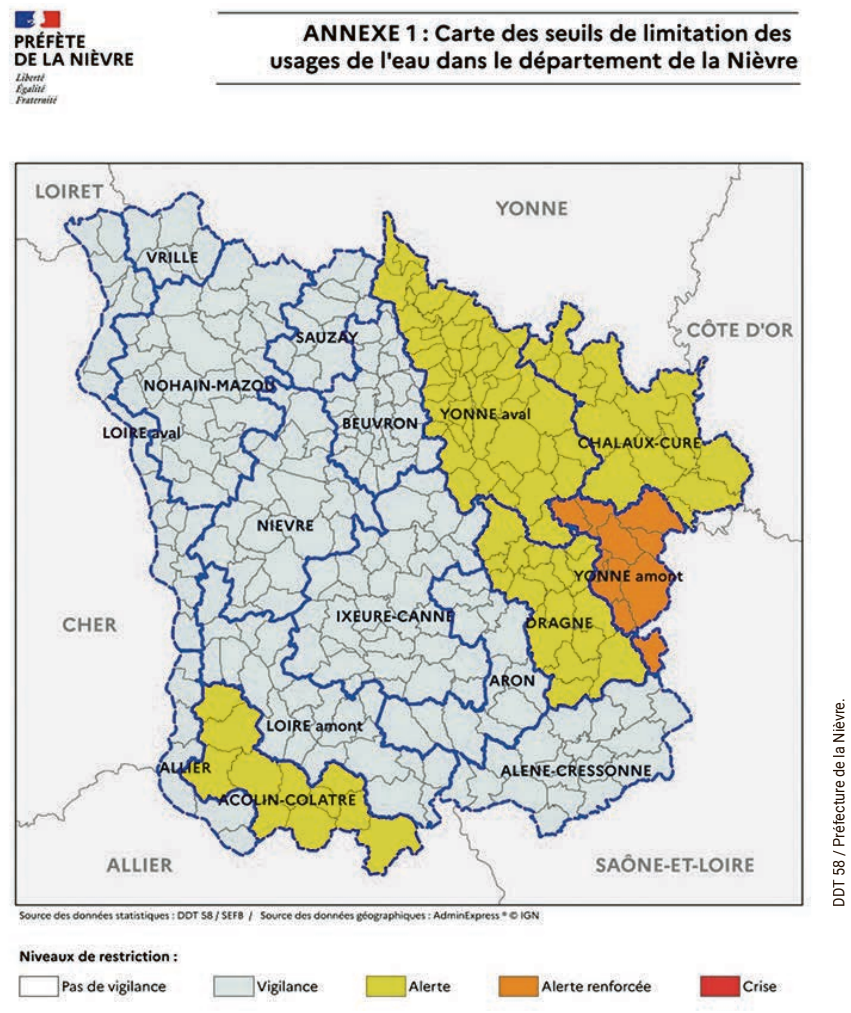
D'après communiqué

// EAU

58 Mesures de restriction en place

Selon un communiqué de la Préfecture de la Nièvre, la situation hydrologique du département se dégrade. Dans ce contexte, des mesures de limitation des usages de l'eau sont mises en oeuvre. Le niveau d'alerte est appliqué pour les zones de gestion de Chaulaux-Cure, de la Dragne, de l'Yonne aval et de l'Acolin Colâtre. Le niveau d'alerte renforcée est acté pour la zone de gestion de l'Yonne amont. Les mesures de limitation pour ces deux types d'alertes incluent les usages domestiques (lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des pelouses ou massifs), l'irrigation agricole, les vidanges de plans d'eau, ou encore certains usages industriels et activités économiques

D'après communiqué



DDT 58 / Préfecture de la Nièvre.

En jaune, le niveau de restriction Alerte et en orange alerte renforcée.

// EN SAVOIR +

Plus d'infos sur : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Protection-de-la-ressource-en-eau/Les-principes-de-restrictions-de-l-usage-de-l-eau2

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR





// RENCONTRE

89 « Je me suis demandé si j'avais le cran pour le faire »

Rencontre avec Manon Lebas, titulaire du BTS Anabiotec au Lycée agricole La Brosse, qui vient de passer avec succès son concours vétérinaire.

Originaire de Saint Sauveur en Puisaye, Manon Lebas, 20 ans, a vocation à devenir vétérinaire mixte. En se lançant dans un baccalauréat général à dominante scientifique au lycée, elle a l'idée en tête, mais ne franchit pas le pas, jusqu'à : *« un stage que j'ai réalisé dans la clinique vétérinaire de mon village, où justement ils étaient mixtes. Ils soignaient des animaux de compagnie, des équins et des bovins. J'avais un peu d'a priori sur le vétérinaire rural. J'avais l'impression que c'était un métier à dominante masculine, et avec un travail dans des conditions climatiques particulières, en été, hiver… En faisant mon stage, je me suis rendu compte que c'était essentiel »*, confie-t-elle, le sourire aux lèvres. Attachée à son territoire, elle se lance donc dans la recherche d'études en accord avec son projet professionnel. C'est à ce moment-là qu'elle tombe sur le BTS Anabiotec au Lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Un choix qu'elle ne regrette pas aujourd'hui. *« Dans cette filière, on allie à la fois la théorie et la pratique, avec au moins deux jours de travaux pratiques (TP) par semaine, en plus d'un stage dès la fin de la première année, de huit semaines minimum »*, détaille-t-elle. Cette seconde expérience lui, permet de s'intéresser à la médecine rurale à travers *« l'analyse pour dépister des maladies bovines, et notamment la BVD, diarrhée virale bovine au sein d'un laboratoire de santé animale »*, manifeste-t-elle avec passion. C'est accompagnée par l'un de ses professeurs que Manon Lebas, décide de tenter sa chance au concours vétérinaire. *« Il m'a bien entraîné et ça m'a donné des clés dans l'argumentation, et c'est justement des choses qu'on n'a pas forcément dans d'autres lycées »*, ajoute-t-elle.



Manon Lebas au Lycée Agricole d'Auxerre La Brosse.

Réussir le concours, c'est possible

Avec trois de ses camarades, Manon Lebas, passe le concours. *« Dans la première phase, nous devions rédiger une synthèse, je l'avais fait sur la BVD, suivi d'un dossier que l'on doit constituer sur notre parcours avec nos relevés de notes, du lycée jusqu'au BTS »*, explique-t-elle. Malgré la motivation, ses deux autres camarades, ne passent pas l'étape. Elle devient donc la dernière en lice. *« J'ai dû réaliser quatre QCM de logique, biologie, physique chimie et mathématiques. C'était une épreuve compliquée, on devait répondre à 40 questions en 30 minutes »*, exprime-t-elle, un peu déçue de son résultat. Face à la phase finale, Manon Lebas, s'inquiète. *« J'ai réalisé trois entretiens de dix minutes en visioconférence qui portaient sur la connaissance du monde agricole, sur des travaux ou un stage que l'on a pu effectuer et sur notre projet professionnel »*, déclare la jeune étudiante. N'étant pas issue du monde agricole, c'est pour elle l'entretien le plus difficile à maîtriser. *« J'ai fait le choix de me documenter notamment sur l'agriculture de notre région. Je me suis intéressée aux enjeux du changement climatique, ainsi qu'aux moyens que les éleveurs et les vétérinaires peuvent utiliser pour limiter la propagation des maladies »*, raconte-t-elle, les yeux pétillants. Après un travail de dur labeur, le résultat tombe : elle est retenue ! Le choix se porte sur Clermont-Ferrand, pour retrouver sa sœur prise également en master à cet endroit-là. Après cinq ans d'études, Manon Lebas compte bien revenir sur ses terres, pour pallier le manque de vétérinaires ruraux. *« J'ai envie de retourner chez moi, j'aime ma campagne. Chez moi, on a très peu de cliniques, et je sais qu'il en manque »*, conclut-elle, sur les bancs du Lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

Charlotte Sauvignac

// COMMERCE

21 La Charrette et la Côte-d'Or : un attelage logique

La Côte-d'Or est le premier département de France à avoir décidé de travailler avec le réseau national de logistique locale La Charrette, dans une logique de soutien à la distribution des productions agricoles locales. La cofondatrice du réseau revient sur l'importance de l'implication de cette collectivité territoriale.

Depuis plus d'un an, le Département de la Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, travaillent avec La Charrette. Cette plateforme numérique, fondée en 2017 par Laura et Marie Giacherio sur un objectif d'amélioration des systèmes de logistiques adaptées à des productions agricoles locales n'a cessé d'évoluer et le Département de la Côte-d'Or a joué un rôle important dans cette dynamique. Début 2024, La Charrette s'est muée en un véritable réseau social qui a donné tout son sens au projet initial : *« on s'est rendu compte,* précise Laura Giacherio, *qu'on ne pouvait pas dissocier la logistique et le commercial. Faire émerger des solutions logistiques n'a d'intérêt que si on accompagne tous les acteurs dans le fait de trouver des partenaires commerciaux. Pour un restaurant ou une cantine, cela signifie trouver des fournisseurs capables de les livrer, pour un fournisseur, c'est trouver des acheteurs, pour les intermédiaires, trouver des fournisseurs et des acheteurs… »*

Dynamique de réflexion commune

Lorsque Anne-Claire Ollivier, en charge du déploiement du plan d'action des logistiques alimentaires au Conseil départemental de Côte-d'Or, s'est rapprochée de La Charrette, en 2023, elle s'est trouvée en contact avec une équipe qui était donc dans une dynamique de réflexion afin de faire évoluer sa plateforme vers un outil permettant de s'intéresser autant aux relations commerciales qu'aux relations logistiques. *« La Charrette,* poursuit sa cofondatrice, *est devenue un « site de rencontres » sur lequel on peut indiquer où on va, qui on est, qui on est prêt à rencontrer, sur quelles thématiques… Nous « poussons » des gens les uns vers les autres mais ils peuvent aussi se trouver en cherchant simplement sur notre carte. Le Département de la Côte-d'Or a été un de nos premiers clients lorsque le site est sorti, début 2024, et nous avons grandi ensemble. Nous étions dans la même logique de développer la logistique locale en ayant conscience qu'il nous fallait une vision plus large, incluant l'ensemble des partenaires commerciaux. »* Travailler avec lune collectivité territoriale a été une première en France et a fait l'effet d'une révélation à l'équipe de La Charrette. Elle a pu se focaliser sur tout le territoire de Côte-d'Or, ramener du monde d'un seul coup et travailler main dans la main avec les animateurs du territoire que sont le Département et la Chambre d'agriculture. *« Ils prolongent sur le terrain le travail d'interconnexion entamé par La Charrette,* précise Laura Giacherio. *Ils se servent de ce qui se passe sur la plateforme pour être plus pertinents avec les logisticiens, les intermédiaires, les grossistes qu'ils rencontrent. On a une jonction des forces qui est géniale ! Nous ne sommes qu'un outil numérique et notre vocation n'est pas de faire le travail de ceux qui animent les territoires au quotidien. C'est cette complémentarité que nous a démontrée notre relation avec la Côte-d'Or. »*



Au-delà de la question purement logistique, La Charrette a compris qu'il fallait faire lien avec tous les acteurs commerciaux concernés par la distribution de produits agricoles locaux. Le travail mené avec le département de la Côte-d'Or a été, de ce point de vue, déterminant.

D'autres collectivités suivent

La Charrette est aussi en mesure de fournir des statistiques précieuses à ces acteurs départementaux, leur permettant d'orienter leurs efforts et de gagner en efficacité. Elle fournit un accompagnement pour aider les utilisateurs à bien s'approprier le fonctionnement de la plateforme. L'expérience avec la Côte-d'Or, agissant comme un démonstrateur, a fait école et d'autres collectivités se sont, depuis, lancées : les départements de l'Eure, de la Savoie, des communautés de communes dans la Drôme, en Bretagne, en Touraine, à Paris… En Côte-d'Or, La Charrette rassemble aujourd'hui près de 400 acteurs, acheteurs, fournisseurs, logisticiens. Et on n'en a sans doute pas fini avec les évolutions : *« On découvre aujourd'hui,* confirme Laura Giacherio, *que des producteurs agricoles utilisent La Charrette pour se regrouper et créer ainsi un intermédiaire commercial. On est en train de se saisir de cette évolution qu'on n'avait même pas imaginé, et qui permet de mieux massifier la logistique. On réfléchit à la manière dont on peut accompagner cette tendance… »*

Berty Robert

lacharrette.org

// ESSAIS

58 Variétés anciennes : une idée à creuser

Pour présenter les essais de blé et méteil engagés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre ainsi que le GIEE Bio Logic 58, chez Emmanuel Brossard (Raveau), une visite était organisée le 24 juin.

Dans une optique de partage d'expériences et d'optimisation, une visite des essais de variétés de blés tendres d'hiver Bio rustiques et méteil menés chez Emmanuel Brossard, membre du GIEE Bio Logic 58, était proposée le 24 juin à Raveau.



Emmanuel Brossard (à gauche) a accueilli les essais de la Chambre d'agriculture de la Nièvre dans son exploitation à Raveau.



Ici, trois variétés, avec, de droite à gauche, le Rouge d'Alsace, le KWS Constellum et le Blanc du Morvan.



Amidonnier noir est une variété originaire de Syrie et une des plus anciennes variétés cultivées par l'Homme. Elle fait partie du programme de multiplication engagé chez Emmanuel Brossard.

Pour l'essai sur le méteil, il s'agissait d'étudier l'intérêt d'associer une légumineuse (féverole) au blé afin d'étudier l'effet sur le rendement et la protéine du blé, sur ce point Emmanuel Brossard complète : *« nous avons un gros défi sur l'assimilation de l'azote, car nous ne savons pas vraiment comme cela se passe. Partant du principe que le sol est un estomac et qu'il est nécessaire de lui donner des aliments sains à manger pour qu'il se porte bien, je suis toujours en recherche de techniques pour améliorer ce point »*. Du côté des variétés de blé, l'essai présentait des modernes : Tillsano, Adamus, Wital, RGT Capexo, Energo, KWS Constellum. François Bonal, conseiller productions végétales et référent Bio à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, détaille : *« Les variétés Wital, Adamus, Tillsano, ont des profils se rapprochant de Renan et Christoph avec de la protéine et une certaine rusticité. Pour RGT Capexo, son profil est axé sur le rendement à l'image de Rubisko ou Absalon, enfin KWS Constellum a un profil améliorant type Izalco »*. Puis, il rappelle les variétés anciennes choisies pour l'essai: Rouge d'Alsace, Blanc du Morvan, Blé de la Saône, Rouge de Champagne. Comme la majorité des exploitants présents connaissaient les variétés modernes, leur intérêt s'est focalisé sur les autres.

Ainsi, François Bonal, rappelle, avant de détailler les observations, que les variétés ont été ciblées sur un principe : *« l'adaptation au contexte local, le tout en ayant à cœur de trouver un équilibre entre : productivité, qualité, résistance et rusticité »*.

En résumé

Pour le Rouge d'Alsace, François Bonal pointe : *« en 2023, nous avons réalisé, sur l'essai, 30 quintaux avec 13 de protéines, ce qui est assez bon, par contre 2024 n'était pas au diapason ; les conditions climatiques n'étant pas au rendez-vous. Cette variété peut être intéressante, car sa montaison est précoce et son épiaison tardive. Cette caractéristique peut-être valorisée par les éleveurs dans les méteils immatures enrubannés »*. Pour le Blanc du Morvan, il développe : *« la montaison, l'épiaison et la maturité sont tardives, et la variété est sensible à la maladie de fin cycle»*, avant d'ajouter : *« elle est adaptée aux terres superficielles mais il ne faut pas s'attendre à avoir beaucoup de rendement »*.

Il poursuit avec le Blé de la Saône : *«qui présente une très bonne tolérance dans les zones hydromorphes»*. Emmanuel Brossard rappelle aux participants qu'il y a deux ans, cette variété s'était *« adossée »* après un orage puis s'était relevée quelques heures plus tard: *« prouvant qu'elle n'est pas sensible à la verse »*, indique-t-il. Enfin, ce fut au Rouge de Champagne d'être décortiqué par François Bonal : *« elle présente un couvert hétérogène cette année avec une hauteur d'épi plutôt haute (102 cm) et l'effet « sol » semble avoir un véritable impact sur la densité en sortie d'hiver »*. Il conclut sur cette partie : *« Pour toutes les variétés en test, nous verrons bien si les protéines sont au rendez-vous après la récolte. Cela étant dit, les variétés anciennes étant majoritairement hautes, elles présentent un intérêt pour la production de paille et la concurrence face aux adventices »*.

Un accès à travailler

Enfin, les échanges sur les variétés anciennes se sont dirigés vers l'accès aux semences. Pour l'essai, les graines ont été fournies par l'Inrae et Graines de Noé avec respectivement 100 graines et 5 kg par variétés. De leur côté, les semenciers *« classiques »* ne proposent pas cette offre. Cela étant, François Bonal pointe qu'une variété *« méteil hétérogène biologique »* a été déposée en 2024 au Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS). Un des participants réagit: *«Les essais donnent envie d'en implanter dans nos terres. Mais c'est vraiment dommage de ne pas pouvoir en avoir en grandes quantités, car, là, nous restons un peu sur notre faim »*. Sur cette question, Emmanuel Brossard rappelle son travail de multiplication en cours pour d'autres variétés (graines fournies par l'Inrae et Graines de Noé): Poulette du Tonnerrois, Amidonnier noir, Blanc d'Arnay-le-Duc, Petit Rouge du Morvan, Poulard d'Auvergne, Gros bleu. Il développe : *« La multiplication dure environ 4 à 5 ans pour pouvoir semer environ 2 à 3 ha ; il faut être patient...»*. Puisqu'ils ont accordé aux variétés anciennes mises en lumière *« des caractéristiques intéressantes en Bio »*, les exploitants semblent, manifestement, vouloir en tester. Mais sans accès aux semences à plus grande échelle, l'implantation leur semble compromise. Peut-être que la poursuite d'essais permettra de démocratiser ces variétés dites anciennes, mais seul l'avenir pourra confirmer cette supposition.

Le méteil en test

Pour le méteil, l'essai était mené selon quatre modalités : blé uniquement sans apport engrais, blé avec un apport d'engrais organique (60 uN), blé en association avec la féverole avec apport d'engrais organique (même apport) et enfin blé en association avec la féverole sans apport.

L'implantation a été réalisée, au 15 novembre sans irrigation, avec une densité de 400 gr/m² pour le blé pur et pour l'association : 250 gr / m² de blé et 25 gr/m² féverole. L'essai montre que les couverts à base de féverole n'ont pas d'effets significatifs sur la hauteur, et que la densité de blé est plus élevée sur les modalités sans féverole, et la densité de féverole est assez hétérogène. Emmanuel Brossard précise : *« peut-être qu'il y a eu un problème pour la féverole, mais savoir lequel reste une énigme. Je suppute que cela peut venir de la parcelle qui a un sol très superficiel »*.

Apport de compost

Pour rappel, afin d'assurer la fertilité de ses sols, Emmanuel Brossard apporte un compost de déchets verts broyés acquis à la déchetterie communale. Il stipule : *« Nous sommes trois agriculteurs locaux à profiter de ce service. Nous nous partageons le gisement qui représente un total de 1 500 t. de compost »*. François Bonal ajoute : *« cet apport assure une fertilisation en P et K ainsi qu'en oligo-éléments, mais l'effet n'est pas significatif pour l'azote»*.

Chloé Monget

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SANITAIRE

21 Éternelle bataille entre prévention et extinction des « incendies »

L'assemblée générale du GDS BFC démontrait une fois de plus le rôle essentiel de ces organismes, militants d'actions préventives avant tout, mais qui doivent aussi jouer les pompiers.

Il se passe toujours quelque chose en matière de santé des animaux d'élevage ! Le 30 juin à Dijon, l'assemblée générale du Groupement de défense sanitaire (GDS) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se tenait au lendemain de l'annonce d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans un élevage de vaches laitières en Savoie. Cette maladie, qui touche uniquement les bovins, entraîne des pertes de production importantes dans les troupeaux. Pascal Martens, président du GDS BFC voit là une nouvelle source d'inquiétude, même si notre région est, pour l'instant épargnée. La situation résume la nécessité de ne jamais baisser la garde face aux pathologies qui affectent les élevages, et donc l'importance du rôle des GDS, organismes fonctionnant par et pour les éleveurs.



Lors de l'assemblée générale, le 30 juin dans les locaux dijonnais de la Draaf, avec, de gauche à droite : Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, Pascal Martens, président du GDS BFC et Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Être inventifs

En BFC, comme le souligne Pascal Martens, *« les choses fonctionnent plutôt bien. Tous les acteurs concernés par les questions sanitaires arrivent à travailler ensemble, ils se parlent. C'est essentiel parce que si nous ne sommes pas inventifs sur nos manières de détecter les maladies, on aura besoin de beaucoup de Canadair pour éteindre les incendies à venir, liés à une mondialisation qu'on n'arrêtera pas… »* C'est d'autant plus important que le GDS régional fédère des sections couvrant un large périmètre d'élevage, des bovins aux abeilles, en passant par les caprins, les ovins, les porcs, les volailles ou les poissons. Pour le président du GDS BFC, la prévention doit demeurer une préoccupation centrale des éleveurs, face à des crises sanitaires à répétition. *« Les éleveurs,* déplore-t-il, *ont encore trop peu le réflexe de la vaccination préventive et la biosécurité est aussi trop peu adoptée. On doit s'interroger collectivement sur notre résistance au changement. »* C'est encore plus vrai dans le contexte actuel où les élevages ovins et bovins de la région sont confrontés aux menaces des FCO 3 et 8 ainsi que de la MHE. Ce contexte met en évidence les questions de responsabilité individuelle et collective des éleveurs.

Effet pervers

Si on peut saluer le fait que l'État a mis en place des systèmes d'indemnisation face aux conséquences de ces pathologies, Pascal Martens y voit aussi un effet pervers : *« Je déplore que le Fonds national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) ait accepté d'indemniser, pour des éleveurs qui n'ont pas fait l'effort de prévention. C'est pareil pour la mesure M23 de la Région. J'y vois un risque de désengagement des éleveurs face à la politique nécessaire de prévention. »* La question reste la même : où faut-il placer le curseur entre la prévention et l'indispensable nécessité d'éteindre les « incendies » une fois qu'ils se sont déclenchés ? Une question récurrente dans le quotidien des GDS, souligné par un constat de Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC : *« je reste marqué par le fait que ce qui nous arrive ne sert pas de leçon pour la suite. Vacciner, c'est un des meilleurs investissements qu'on peut faire aujourd'hui en tant qu'éleveur. »* En tout cas, pour Pascal Martens, la chose est claire : *« On n'augmentera pas les cotisations des éleveurs qui font le job pour les 5 % qui ne le font pas. »*

Berty Robert

Tour d'horizon

Les différentes sections du GDS BFC présentes à Dijon le 30 juin ont dressé leur état des lieux sanitaire :

- **Section bovine : on note un fort impact des FCO 3 et 8 et de la MHE. La FCO a entraîné 10 000 morts et un déficit de 45 000 naissances. 55 000 animaux manquent à l'appel. On s'inquiète de l'émergence de la besnoitiose qui remonte du sud. On note également que l'aspect sanitaire devient un frein pour l'installation des jeunes.**
- **Section apicole : Il y a un besoin de structuration et de montée en compétences des apiculteurs professionnels et une nécessité, pour eux, de se rapprocher des GDS. Les enjeux sanitaires sont le Varroa destructor, la loque américaine, mais aussi de nouveaux parasites qui risquent d'arriver : aethina tumida (en Italie) et tropilaelaps (en Russie). Il y a aussi le frelon à patte jaune (frelon asiatique).**
- **Section porcine : les enjeux sanitaires portent sur la biosécurité. Il y a le risque de la fièvre porcine africaine, présente en Allemagne et Italie. Cette maladie présente une incubation longue, ce qui la rend difficilement détectable le plus tôt possible.**
- **Section aquacole : on trouve deux maladies principales dans ce secteur : SHV et NHI qui touchent de manière importante les élevages de truites. Un Plan national d'éradication et de surveillance (PNES) est décliné en régions.**
- **Sections caprine et ovine : en 2024, cette section s'est affirmée sur le sanitaire. L'épreuve de santé des Ovinpiades s'est déroulée en BFC. Ici, la FCO s'est traduite par 6 000 morts supplémentaires. Il y a la volonté de mettre en place de nouveaux outils de diagnostic.**

21 Ce qu'en disent les lycées

// PRODUITS LOCAUX

Plusieurs lycées de Bourgogne-Franche-Comté livrent leur ressenti à l'issue de deux années d'expérimentation de la démarche de relocalisation des achats de denrées alimentaires menée par la Région.

« Quand on vient nous dire « merci, c'était trop bon », c'est notre plus grande satisfaction ». Cette représentante du lycée des Marcs-d'Or, à Dijon, résume ainsi l'un des effets de l'expérimentation menée depuis deux ans par la Région Bourgogne-Franche-Comté avec 21 lycées publics de la région. Des élèves contents de leur restauration collective qui leur propose une part croissante de produits agricoles bio ou locaux : voilà qui est de bon augure pour l'objectif que s'est fixé le Conseil régional à l'horizon 2028 : 75 % de produits bio ou locaux dans les lycées publics de BFC. Mais il reste encore du chemin à parcourir alors que l'expérimentation va progressivement être généralisée aux 128 lycées publics de BFC. *« Ces établissements,* précise Willy Bourgeois, vice-président du Conseil régional en charge des lycées, *servent 10 millions de repas chaque année et représentent un montant de commande publique de 25 millions d'euros »*.

Retour d'expérience

Les lycées déjà impliqués dans l'expérimentation de relocalisation des achats de denrées alimentaires sont aujourd'hui en mesure de livrer un retour d'expérience. *« Depuis longtemps, nous souhaitions développer le bio et le local dans l'alimentation offerte aux élèves, mais nous connaissions mal les fournisseurs, sans idée précise de ce qu'ils pouvaient nous fournir,* explique Nicolas Viprey, intendant du lycée Jules Haag de Besançon. *Nous commandions à de gros donneurs d'ordres. Cette évolution a induit un changement de fonctionnement pour l'ensemble des acteurs de notre restauration collective et cela nous a permis de trouver des fournisseurs en capacité de répondre à nos besoins »*. Du côté du lycée des Marcs-d'Or, à Dijon, on s'affirme fier de montrer aux élèves qu'il y a de bons producteurs à proximité. Ce choix oblige aussi à revoir les habitudes de travail : *« Nous nous sommes formés à ces nouveaux produits,* précise la représentante du lycée dijonnais. *On a recours à de la cuisson de nuit qui permet de garder la qualité nutritive du produit. Cela induit une autre façon de travailler avec l'équipe des cuisines »*. Une évolution des habitudes également palpable au lycée Jules Haag de Besançon : *« On ne sert pas les mêmes choses,* souligne Nicolas Viprey, *les recettes ont évolué, les personnels de cuisine ont été formés pour produire des repas avec plus de végétaux. On s'est diversifié en créant un "bar à salades" en libre-service qui permet aux élèves de se servir en légumes et en féculents en fonction de leurs besoins »*. Une baisse du gaspillage alimentaire est par ailleurs constatée dans ces établissements.

Découvrir les marchés publics

Certes, il a fallu surmonter les freins réglementaires, sur les questions sanitaires notamment, mais aussi pour le respect des règles des marchés publics et dans ces domaines, rien n'est simple. *« Nous avons découvert ce qu'est un marché public,* confie Sébastien Asdrubal, agriculteur de Côte-d'Or et créateur, avec son frère, d'une boucherie avec atelier de découpe, à Is-sur-Tille. *Aujourd'hui, nous fournissons 11 lycées dijonnais. Sur l'année scolaire 2024-2025 nous avons livré plus de 7 t de viande (plus de 80 000 euros de ventes) »*. Dans cet ensemble, le lycée du bois, à Mouchard, dans le Jura, est atypique : non inclus dans l'expérimentation régionale, son proviseur, Valery Devillers-Braun est pourtant très impliqué sur la qualité de l'alimentation dans son établissement et le lycée est labellisé « Restauration d'excellence » depuis 2018. *« C'est dans le cadre de ce label,* explique le proviseur, *que le recours à des produits bio ou locaux a été développé. À midi et le soir, 450 personnes mangent dans notre établissement et nous constatons aussi une baisse du gaspillage. À ce jour nous sommes à 35 % d'utilisation de produits bio ou locaux, mais si nous voulons atteindre l'objectif de 75 %, la centrale d'achat créée par la Région sera un outil important pour nous »*.

Berty Robert



Lors du débat organisé le 24 juin sur l'exploitation Asdrubal, à Is-sur-Tille, en Côte-d'Or avec, de gauche à droite : la représentante du lycée des Marcs-d'Or (Dijon), l'agriculteur Sébastien Asdrubal, Nicolas Viprey, intendant du lycée Jules Haag (Besançon), Valery Devillers-Braun, proviseur du lycée du bois de Mouchard (Jura) et Willy Bourgeois, vice-président du Conseil régional en charge des lycées.

ÉLEVAGE

// ACCORD AVEC LE MERCOSUR

Le Président de la République doit poser un véto clair

Dans un communiqué, le Berceau des races à viande du Grand Massif central appelle le Président de la République à ne pas scinder un accord avec les pays du Mercosur qui mettrait en péril toute la filière d'élevage française.

Alors que la Commission européenne s'efforce de contourner les règles juridiques pour faire adopter l'accord à la majorité qualifiée et que les tractations finales autour de l'accord UE-Mercosur (qui regroupe les pays d'Amérique latine suivants : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) s'intensifient, les responsables professionnels agricoles du Massif central et d'Auvergne-Rhône-Alpes, alertent sur les ambiguïtés des messages véhiculés. Suite à la visite officielle du Président brésilien Lula en France, les 5 et 6 juin, le Président Macron a assuré être *« prêt à signer un accord d'ici fin 2025 »* sous conditions d'activation de clause de sauvegarde. Avec ces éléments de langage, le Président évite soigneusement de dire NON et préfère s'abriter derrière les difficultés de constitution d'une minorité de blocage au Conseil européen et d'activation de mesures en cas de graves perturbations de marché qui seront fatales aux éleveurs. Nous dénonçons cette duplicité. Le Président de la République s'était engagé à ne pas signer un tel projet *« en l'état »*. Or, c'est exactement ce que représente le texte actuel, qui ne comprend aucun article sur la réciprocité des normes ni aucune activation de mesures et clauses miroirs, effectivement contrôlables. L'accord UE-Mercosur prévoit l'entrée massive sur le marché européen de viandes sud-américaines produites dans des conditions inacceptables en Europe : hormones de croissance, antibiotiques activateurs de croissance, traçabilité inexistante, déforestation. Et la liste des interdictions par produit est longue, que ce soit sur le soja, le sucre, le maïs… Un non-sens économique, sanitaire et environnemental.



Pour le Berceau des races à viande du Grand Massif central, ce qui se profile, c'est un marchandage dévastateur pour l'élevage français.

Ce que nous défendons : une agriculture durable, garante de territoires ruraux vivants. Refuser cet accord, ce n'est pas refuser le commerce : c'est défendre une agriculture exigeante qui respecte des standards de production de haut niveau. C'est protéger des milliers d'exploitations, des emplois de proximité, une alimentation sûre et tracée pour nos enfants. C'est faire en sorte que les consommateurs ne soient pas les cobayes d'une alimentation au rabais présentant des risques avérés pour la santé.

Nous demandons le véto de la France contre cet accord. Avec le soutien de tous les parlementaires français, le Président de la République doit réaffirmer clairement son opposition par un VETO ferme et ne pas ouvrir la voie à une ratification déguisée en autorisant la Commission européenne à scinder l'accord. La question de la minorité de blocage n'a pas à se poser si, en premier lieu, la France ne donne pas son mandat de négociations à la Commission européenne. C'est une question de démocratie. Alors que la Commission européenne pousse à conclure dans les toutes prochaines semaines, chaque jour compte. Le silence français serait une approbation par défaut. Nous n'accepterons pas d'être les dommages collatéraux d'une négociation forcée par la Commission européenne. Nous demandons au Président Macron un engagement clair et public : non à la ratification, non au scindage de l'accord, non à la logique du fait accompli. Nos territoires ruraux et les agriculteurs ne peuvent pas être les variables d'ajustement de tractations parallèles. Citoyens, agriculteurs, élus : interpellez vos représentants, reliez nos messages, rejoignez la mobilisation.

Christian Bajard,
président du Berceau des races à viande du Grand Massif central



// SANITAIRE

21 On y va, vous venez ?

Une rencontre technique dédiée à la biosécurité et aux maladies vectorielles se tiendra mi-septembre à Châtillon.

Le GDS de Côte-d'Or et le Groupement technique vétérinaire de Bourgogne Franche-Comté organisent un rendez-vous sur la biosécurité jeudi 18 septembre de 8 heures à 14 heures au lycée agricole La Barotte. *« Cette journée est proposée depuis plusieurs années. Nous reconduisons l'opération avec un focus sur les maladies vectorielles transmises par les tiques et les insectes piqueurs »*, présente Alexandre Jobelin, chargé de mission biosécurité et tuberculose qui a succédé à Françoise Roulleau au GDS21. Il sera bien sûr question de FCO lors de cette rencontre : *« pour combattre une maladie, il n'y a rien de mieux que de comprendre au préalable ses caractéristiques, les bases de la contamination et de sa propagation. Des spécialistes seront présents le 18 septembre. Des mesures peuvent être mises en place dans les élevages pour limiter les risques… La FCO, transmise par les moustiques, ne sera pas la seule maladie abordée, nous parlerons aussi de la dermatose nodulaire contagieuse. Les maladies à tiques comme la piroplasmose seront également au programme »*. Un buffet gratuit sera proposé à l'issue de la réunion, celui-ci permettra aux échanges de se poursuivre entre éleveurs et intervenants. Des étudiants seront également de la partie. Inscriptions au 03 80 68 67 30.

AG



// MOISSONS

21 Quand la musique est bonne

Un agriculteur de la plaine dijonnaise partage avec nous le résultat de ses moissons qui ont débuté le 21 juin.



Loïc Dumont, le 1er juillet lors de ses premières bennes de blé, avec des rendements à 90 q/ha.

Il est content et on le comprend. Réaliser une bonne première moisson juste après son installation, ça fait plaisir et il n'y a rien de mieux pour rester motivé. Loïc Dumont a *« attaqué »* le jour de la fête de la musique. Ses orges d'hiver terminent sur une moyenne de 80 q/ha avec Carrousel, son unique variété. La qualité est au rendez-vous avec des calibrages à 90, un PS à 77 et des protéines à 10,5. Le jeune homme de 32 ans avait également de l'orge de printemps semée à l'automne : le rendement s'élève à 77 q/ha avec des calibrages à 85 et des protéines à 10. Un champ est même monté à 95 q/ha dans cette même culture. *« Tout est dans la norme, c'est assez rare pour le souligner »*, observait la semaine dernière Loïc Dumont, en plein pic de moisson. Aidé par son collègue Jean-Michel Jacotot, le Côte-d'orien a ensuite récolté son colza, avec une note très positive là aussi : *« les bonnes terres montent jusqu'à 44 q/ha, les sables arrivent à 36-37 q/ha, la moyenne sera proche de 39 q/ha. Oui, c'est une belle surprise, un très bon résultat ! Nous étions embêtés ces dernières années avec les altises mais leur pression a été plus que minime cette fois. La météo a également été favorable au colza avec des pluies arrivées aux bons moments »*.

Et ça continue

Les premiers blés fauchés en début de semaine dernière, en variété Sphère, suivaient la même dynamique : *« nous sommes aux alentours de 90 q/ha avec des PS à 81 et des protéines à 13, dans un champ qui n'est pourtant pas le meilleur de l'exploitation »*. Loïc Dumont espérait maintenir la tendance, le blé étant présent sur une surface de 105 hectares, soit près de la moitié de son assolement : *« ce serait vraiment bien ! Nous commençons aussi la moutarde, avec des premiers rendements qui varient entre 17 à 20 q/ha. Il n'y a vraiment rien à dire, on se dirige ici vers une année exceptionnelle… Cerise sur le gâteau, il y a même beaucoup de paille. Je savais qu'il y avait du potentiel dans les champs mais les dernières semaines de sec nous avaient fait craindre de l'échaudage. Finalement, ça a l'air de très bien passer »*. Après son blé, Loïc Dumont allait enchaîner et terminer cette moisson par ses autres orges de printemps : *« elles se trouvent dans de bons champs et ont eu la chance d'avoir de l'eau quand il le fallait, ça devrait le faire pour elles aussi, malgré la chaleur actuelle »*.



Jean-Michel Jacotot, au volant de la moissonneuse.

Grêle de la mi-juin

Le seul bémol de cette campagne restera la grêle de la nuit des 15 et 16 juin : *« j'ai environ un tiers de ma surface qui a été grêlée, avec des dégâts entre 18 et 20 %, mais les experts viennent de passer et cette perte sera couverte. Il va falloir désormais valoriser tous ces grains le mieux possible lors de la commercialisation et ça, ne n'est pas gagné »*. Loïc Dumont avait bien senti « le coup » en engageant environ un tiers de sa récolte dès le printemps, quand les prix étaient un peu plus haut. Rencontré dans la moissonneuse, Jean-Michel Jacotot était un peu moins enthousiaste devant ces cours céréaliers en baisse : *« c'est une belle moisson et on ne va certainement pas se plaindre. Néanmoins, au moment où je vous parle, le blé est à 167 euros/t ! Ce tarif n'est bien sûr pas rémunérateur, il ne le serait même à pas s'il était à 180 euros/t. Les stocks mondiaux sont importants, ça ne tire pas au niveau de la consommation et la récolte semble s'annoncer bonne un peu partout. Permettez-moi d'être un peu dubitatif malgré cette belle récolte ! »*.

AG

58 Le fruit d'une année

// MOISSONS

Comme tous les ans, les moissons sont attendues par les exploitants car elles sont le résultat d'une année de travail ; explications avec Étienne Gauthier (Domaine d'Aglan).

Touché par l'épisode orageux accompagné de grêle du 25 juin, le Domaine d'Aglan (Bona), a commencé les récoltes, avec à la barre Étienne Gauthier (associé). Pour lui, les moissons de cette année auraient pu être *« une belle surprise si les parcelles n'avaient pas été impactées par la grêle. Et même s'il a fait très sec dans le centre Nivernais, les terres sont assez profondes pour encaisser assez facilement ce stress »*.



Le Domaine d'Aglan a subi la grêle du 25 juin. Avec ici, une des parcelles touchées à Jailly.



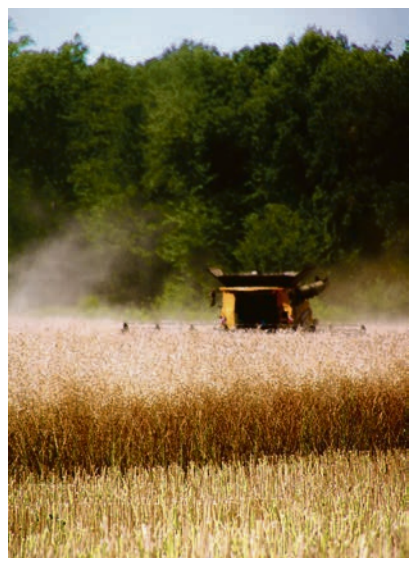
Pour le colza, la récolte du Domaine oscille entre 2-15 quintaux pour celles impactées par la grêle et 50 quintaux / ha pour les autres.

Il revient sur les premiers résultats constatés : *« Pour le colza, nous sommes en avance pour la récolte. Pour ce qui est des rendements, nous sommes à 50 quintaux/ ha pour les parcelles non grêlées (comme à Beaumont-Sardolles), et 2 à 15 quintaux / ha pour celles ayant été touchées (comme à Jailly). En ce qui concerne la qualité, il est un peu tôt pour avoir des analyses. Du côté des orges, nous avons réalisé 88 quintaux / ha pour les terres n'ayant pas eu de grêle, pour les autres nous sommes aux alentours de 4 quintaux / ha. La qualité est très bonne même s'il manque un peu de protéines. Pour ce qui est des blés, nous avons commencé aux alentours du 4-5 juillet »*. Il ajoute : *« Avec les dégâts subis à cause de la grêle nous avons forcément une perte financière, et heureusement que nous étions assurés. De ce fait, je ne peux que conseiller d'assurer surtout pour les jeunes, car je pense que ces épisodes ne seront pas les derniers »*. Il poursuit : *« Mes résultats de récolte sont très personnels, car au vu des retours d'autres collègues nivernais, les rendements et qualités sont très variables dans notre département »*.

Collectif en action

Pour rappel, Étienne Gauthier est président du GDA Centre Nivernais : *« les remontées du terrain que l'on peut avoir en période de moissons et tout au long de l'année, sont très importantes pour moi car elles permettent d'avoir une vision d'ensemble et aussi d'échanger sur différentes problématiques. Je regrette un peu que cela ne soit pas plus naturel pour tout le monde. Nous faisons tous le même métier avec des différences certes, mais qui font la richesse et la beauté de notre profession ; Ouvrir ses horizons en discutant avec ses confrères est pour moi une évidence »*. D'ailleurs, pour les récoltes, il explique ne pas être seul : *« nous sommes huit en tout à travailler pour les récoltes durant cette période. Il y a moi, les deux associés (Émeric et Jean-Luc Gauthier) les deux salariés à temps pleins (David Juventuny, 40 ans, et Léo Martignon, 27 ans), deux saisonniers (Allouan, 16 ans, et Lazare, 21 ans) et un stagiaire pour un mois environ (Estéban, 15 ans) »*. Selon Étienne Gauthier, même si trouver des saisonniers est – comme pour d'autres corps de métier – parfois compliqué, il stipule : *« nous n'avons jamais peiné pour en trouver afin de travailler au Domaine d'Aglan. Pour l'anecdote, Léo fait 50 min de route tous les jours pour venir travailler, sans rechigner à la tâche…car du boulot, il y en a beaucoup et il n'est pas toujours facile »* et tire la conclusion : *« si les saisonniers ou les salariés n'étaient pas contents, ils partiraient ou ne viendraient pas »*. Si la cohésion de son équipe est un atout indéniable, il détaille que le *« respect de chacun »* est une des clés pour parvenir à une telle synergie. La moisson 2025 pour le Domaine d'Aglan sera donc marquée par la collaboration de professionnels, avec néanmoins un collaborateur peu clément : la météo… Étienne Gauthier conclut : *« Ce qui est vrai cette année, ne le sera pas forcément l'an prochain. Donc, comme d'habitude, il faut s'adapter sans cesse »*.

Chloé Monget



Ici, les repousses de colza en vert dans la parcelle de Vernesson (Jailly).

// MOISSONS

89 Terminer en avance

Après plusieurs semaines de canicule, Damuel Deligand est assez optimiste concernant les moissons de cette année. Retour sur ses premières impressions.

À Vallery, dans le nord du département, Damuel Deligand, continue à moissonner. Les premières récoltes, colza et orge augurent une bonne année pour lui. *« Je ne vais pas me plaindre niveau colza et orge, personnellement je n'ai jamais vu ça, concernant l'orge, je suis autour de 70 quintaux, je fais 80 là, donc je suis très content. Le colza, c'est pareil, je suis plutôt content »*, manifeste-t-il. Propriétaire d'une exploitation comprenant 275 ha de blé, orge, colza, maïs, tournesol, betteraves, féverole et luzerne, Damuel Deligand, poursuit, en étant toujours alerte en ce qui concerne les conditions climatiques. *« Nous sommes contents que les températures se calment, pour nous, mais aussi pour nos machines, ça va moins tourner, sous un 40 degrés, elles n'aiment pas trop. Toutefois, je prends toutes les précautions pour éviter des incendies, j'ai des extincteurs, des bidons d'eau, j'ai un covercrop dans chaque chambre, qui me suit, j'ai une benne de moins, je préfère récolter moins que propager le feu chez moi et les voisins. C'est super sec, et mes sols sont très caillouteux, donc avec les palpeurs qui sont sous la coupe, il suffit qu'il y ait un roulement et que ça fasse des étincelles dans le broyeur. Un incendie, c'est rapide »*, anticipe-t-il. Assis dans sa moissonneuse-batteuse, au lever du soleil, l'agriculteur du nord du département, déplore la mauvaise récolte qu'il



Pexels

Pour cet agriculteur du nord de l'Yonne, les première récoltes, notamment sur le colza, laissent entrevoir une bonne année.

commence en blé. *« Je suis plus que déçu. C'est peut-être parce que j'ai commencé par les parcelles les plus caillouteuses, pour qu'ils soient le plus mûrs, vu que je stocke, je n'ai pas encore fait d'échantillons, je n'ai pas eu le temps, mais je vais aller voir s'il y a de la qualité. Mais par rapport à ce que j'entends dans la plaine, la qualité n'est pas présente »*, témoigne Damuel Deligand.

Dépendant du climat

Le climat lui a cependant permis de prendre de l'avance sur ses moissons, car *« il est en avance de dix jours. Les quinze jours de canicule, ça a mis tout de temps. Pour les blés, je penserais qu'on serait tranquille, au moins, cette semaine-là, et puisque ça a croqué sous les dents, je me suis dit que c'était mort. C'est super sec »*, déplore-t-il. Le temps est de son côté, parce qu'après la grande chaleur, la pluie est revenue sur les terres icaunaises. *« Pour les cultures de printemps, et même humainement, ce serait bien qu'il pleuve. Les betteraves, les maïs, les tournesols, tout ça, ça a soif »*, ajoute-t-il. La suite des moissons s'avère cependant plus mitigée. *« Pour la féverole, je ne m'attends pas à grand-chose, parce que je n'en ai pas beaucoup et les sangliers affectent énormément mes champs »*, regrette l'agriculteur.

En reprise d'exploitation familiale depuis 2018, Damuel Deligand, fait encore équipe avec son père. *« J'ai fait un an de tuillage avec lui, je voulais me remettre dans le bain, un peu quand même, j'ai fait un BPREA, et cette année, mon père m'aide. Il s'occupe notamment du stockage, c'est lui qui avait chaud ces derniers jours. Mais c'est vrai que ce n'est pas facile de trouver de la main d'œuvre, je n'ai pas eu de chance cette année, mais si j'en trouve quelqu'un, pourquoi pas, il faut former les jeunes aussi »*, confie-t-il. Lui et son père pensent, à ce rythme-là, faire partie des premiers à terminer les moissons. *« Vu que je n'ai pas une énorme ferme, je pense terminer dans les premiers, enfin nous sommes dépendants du climat. Il ne me reste plus que 140 ha à peu près à moissonner »*, conclut Damuel Deligand, du haut de sa moissonneuse-batteuse.

Charlotte Sauvignac

// EXPÉRIMENTATIONS

21 Pour une moutarde extra forte

L'Inrae a récolté de nouvelles variétés de moutarde la semaine dernière à Bretenière. Des tests visent à sélectionner les graines les plus productives mais aussi et surtout, les plus résilientes.

Une soixantaine de parcelles récoltées par heure, c'est possible, quand il s'agit d'expérimentations ! Nous étions le 1er juillet sur une plateforme de l'Inrae à Bretenière, à quelques pas de la Maison de l'agriculture. Guillaume Poussou, technicien de recherche, était au volant d'une mini-moissonneuse et nous a consacré quelques instants, une fois sa tâche accomplie, pour nous présenter les grandes lignes de son travail : *« Nous testons 45 variétés en bas intrants et 60 sans le moindre produit phytosanitaire. Ces dernières, sans le moindre traitement, nous permettent de voir des choses qui ne seraient pas visibles autrement. Par exemple, une variété très productive peut être handicapée par un stress fort, par exemple un ravageur ou de l'enherbement. À l'inverse, une variété moyennement productive est susceptible de bien conserver son potentiel de rendements en cas d'aléa. Tous ces points sont étudiés et évalués afin de trouver les meilleurs compromis, les variétés les plus résilientes qui, une fois sur le marché, pourront mieux passer le cap si un traitement n'obtient pas, pour une raison ou pour une autre, son efficacité souhaitée »*. L'un des principaux enseignements de l'année sera sans doute en lien avec la rouille blanche : *« cette maladie a été bien présente à partir du mois d'avril. Il sera facile d'apprécier les variétés les plus sensibles et à l'inverse, les plus tolérantes »*.

La moutarde le vaut bien

Un sélectionneur aura la tâche de faire le tri dans ces nouvelles variétés, qu'il a préalablement créées : *« les résultats obtenus seront corrélés à d'autres expérimentations, cette fois-ci menées avec des produits phytosanitaires. Ce travail de sélection commence à porter ses fruits, nous le voyons bien depuis plusieurs années. Les choix variétaux permettent une plus grande résilience de la culture »*. Guillaume Poussou rappelle que la moutarde de Bourgogne représente des centaines d'emplois : *« de plus, le produit est connu dans le monde entier, il fait partie de notre patrimoine : il faut se réjouir que la filière se soit structurée et essaie de répondre aux nouveaux enjeux, notamment climatiques, avec l'idée d'être toujours en avance. Ces expérimentations sont plus que nécessaires devant l'apparition de nouvelles maladies. La rouille blanche, justement, en est un bel exemple, il n'y en avait pas avant. L'enherbement est aussi plus important suite au retrait de certaines matières actives. Les pressions d'insectes sont également plus fortes. Créer des variétés dans ce contexte spécifique de contraintes fortes et de résilience recherchée devrait permettre d'identifier les variétés les plus robustes »*.

AG

Point moisson

À la date du 3 juillet, 1 500 ha de moutarde de Bourgogne étaient récoltés. Les rendements varient de 10 à 25 q/ha pour une moyenne de 17,5 q/ha, laissant présager une très belle année pour les producteurs.



Chaque micro-parcelle mesure 1,50 m de large (comme la coupe de la moissonneuse) et neuf mètres de long. Moins d'une minute suffit à les moissonner.

DIVERSIFICATION

// AGRIVOLTAÏSME

89

Réintroduire de l'ovin pour avoir des sols résilients

À quelques jours de la fin de l'enquête publique, Alexandre Bardet, agriculteur en polyculture élevage et membre du collectif porteur du projet des « Champs Solaires Nucériens », attend avec impatience la suite de l'instruction.

C'est à Noyers-sur-Serein, à la SCEA de la Borde, qu'Alexandre Bardet, coassocié avec son cousin Damien Bardet, a choisi de réintroduire de l'élevage ovin sur son exploitation pour améliorer la résilience des sols. *« C'est quand même la restauration du pastoralisme sur des fermes où il n'y en avait plus, c'est la baisse de la pression phytosanitaire, et ça, c'est un modèle vertueux »*, affirme-t-il. Après avoir repris l'exploitation familiale de son père et de son oncle, Alexandre Bardet prend conscience que les sols dont il a hérité ont perdu en fertilité. *« Dans les années soixante-dix, toutes les fermes étaient en polyculture élevage, mais quand le colza est arrivé mon grand-père a arrêté l'élevage. Le colza a sorti l'élevage des fermes. On a alimenté les sols avec des minéraux, qui alimentent la production mais pas le sol. On nourrit un système qui desserre l'agriculture »*, confie-t-il, conscient des erreurs du passé. Au départ en retraite de son oncle et de son père, ils souhaitent orienter l'exploitation uniquement sur l'atelier vigne. *« En 2016, avec Damien, mon associé, on s'est dit qu'on allait arrêter les céréales et qu'on allait faire que de la vigne sauf que le gel et la grêle, nous ont percutés de plein fouet, on a récolté 0,00 euro, on n'a pas collé une étiquette »*, ajoute-t-il, à la suite de sa réflexion. Après un échec en viticulture, les deux associés tentent donc de diversifier au maximum leur exploitation. Ils décident donc de conserver les cultures sur leurs exploitations, en ajoutant au conventionnel, le bio. Avec des difficultés sur le bio car



Les ombrières photovoltaïques placées à la SCEA de la borde à Noyers-sur-Serein.



Les 450 moutons déjà présents sur le site d'Alexandre Bardet.

« on s'aperçoit aujourd'hui, qu'il n'y a plus les aides au maintien. On est sortis de la conversion, donc on a plus les 300 euros de l'hectare. L'année dernière on a fait 13 quintaux en blé, ça ne suffit pas. Sans les aides, le modèle économique ne marche pas », manifeste Alexandre Bardet, en quête de solutions viables.

Se tourner vers l'élevage

Aujourd'hui, la SCEA de la Borde fait 485 ha, dont 10 ha de vignes, 15 ha de jachères, 30 ha de pâtures, 100 ha de luzerne, 100 ha de blé et 230 ha en méteil. Alexandre Bardet détaille que la luzerne implantée depuis 3 ans sur son exploitation *« fait quand même plus d'un 1/5 de la surface mais qu'elle est difficilement valorisable dans le secteur »*. Face à ce constat l'idée de réintroduire l'élevage sur l'exploitation est en projet. La rencontre avec Charles de Poumayrac, chef de projet à GLHD, accélère la démarche : créer un atelier ovin et réaliser un îlot agrivoltaïque destiné à l'élevage ovin dans un projet plus global avec d'autres agriculteurs.

Ainsi cela permettrait de valoriser la luzerne. *« L'hiver ça sert de fourrage »*, confie-t-il. Sauf qu'avant toute chose, il n'a jamais fait d'élevage au sein de son exploitation. Il décide donc d'intégrer des brebis, en commençant par un petit troupeau, 90 à 120 brebis, la première année, afin *« d'être plus à l'aise, avoir un schéma de fonctionnement, de comprendre les choses, avant que le projet agrivoltaïque arrive »*, justifie-t-il, avant de confier la difficulté, *« c'est toujours difficile de prendre la décision de réintroduire l'élevage sur des structures qui n'en avaient pas, d'autant plus que quand tu n'es pas né dedans, c'est compliqué à intégrer psychologiquement, dans le sens où tu te dis que tu dois être mobilisé 365 jours par an »*, confesse Alexandre Bardet. Quelques années après le démarrage du projet, l'agriculteur de Noyers-sur-Serein s'est familiarisé avec l'élevage. *« Cette année, on devrait arriver à 550 brebis normalement. Cet atelier nous permet de valoriser un salarié à plein temps et de pouvoir libérer les week-ends. En tout cas, je ne voulais pas imaginer l'atelier ovin, autrement qu'avec une certaine dimension, de manière à valoriser l'emploi d'un verger »*, argumente-t-il. Il a même pensé à l'implantation d'ombrières photovoltaïque pour continuer à se diversifier, en attendant le verdict concernant le projet des « Champs Solaires Nucériens ». *« On est en train de mettre en place des ombrières photovoltaïques pour les animaux. On mettra des clôtures ensuite, et on améliorera le bien-être animal »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// TRANSFORMATION

Une boulangère, un boulanger et un fournil

Dans le Nord, Agnès Laurent et Aurélien Paré, respectivement boulangère et boulanger, ont décidé de faire fournil commun. Un fonctionnement original qui leur permet de pratiquer la boulange selon leurs règles.



Deux boulangers, un fournil et une même passion pour le pain au levain.

À La ferme des Mottes, à Marquillies, entre Lille et Lens, on peut acheter des légumes mais aussi du pain au levain. Les propriétaires des lieux louent un local à Aurélien Paré, alias Le fournil d'Aurèl, et Agnès Laurent, alias Planète levain. L'un est boulanger, l'autre boulangère, ça tombe bien. Ils ont décidé d'installer ici leur fournil qu'ils utilisent en alternance. Un moyen de limiter les coûts en mutualisant les équipements et de pouvoir exercer leur métier selon leurs règles.

Il faut dire que les deux boulangers ont beaucoup en commun et qu'Aurélien a même été formé par Agnès ! *« Cela fait un moment qu'on avait l'idée de ce fournil commun. Au départ on voulait créer un tiers lieu où se trouverait le fournil. Finalement ça ne s'est pas fait et moi j'étais un peu pressé d'avoir un local autre que mon cabanon au fond de mon jardin »*, raconte Aurélien Paré. Les deux boulangers font du pain au levain, avec un maximum d'ingrédients locaux et bios. Pour cet ancien touche-à-tout, la volonté de devenir boulanger arrive il y a cinq ans. *« Je fais partie de l'association Wavrin en transition. Nous avions organisé la projection du film Le Champ des possibles. Un couple de boulanger raconte son métier et ça m'a parlé. Ensuite, j'ai vu un reportage sur Daniel Testard, un boulanger un peu à part, qui fait plein de choses à côté. Je voulais un travail que j'apprécie, mais qui me laisse du temps pour la musique et mon activité associative. »*

Adapter son rythme de travail

De son côté, Agnès Laurent, ancienne technicienne chimiste dans le secteur de la prévention des risques de santé au travail, s'est lancée en 2015. *« Quand ma fille est née, je me suis rendu compte qu'être séparée d'elle pour un travail que je n'aimais pas vraiment n'avait pas de sens. J'ai cherché ma passion car, en réalité jusqu'à ce moment-là j'avais suivi ce qui était facile pour moi. »* Agnès Laurent passe donc un brevet professionnel pour devenir maraîchère. Puis, elle se dit qu'elle pourrait se lancer dans la culture de blé et faire du pain avec celui-ci. Deux enfants supplémentaires plus tard, *« je me suis dit que faire du pain c'était déjà bien ! »* plaisante Agnès Laurent. Elle décide alors d'adapter son rythme de travail pour avoir du temps avec ses enfants et installe son atelier chez elle.

Elle crée son entreprise Planète levain. Autre avantage à ce fournil commun, le fait que les deux boulangers fassent le même type de pain. C'est-à-dire des pains au levain, avec un maximum de produits locaux et bios. Pour les fournées, du fait du partage, il faut s'organiser. Le lundi, le mercredi et le vendredi après-midi, c'est Agnès qui occupe le fournil. Le mardi et le vendredi matin, c'est Aurélien. Faire du pain au levain implique d'activer le levain la veille. Donc, *« on fonctionne tous les deux avec un système de précommande. Puis, on livre nos points de vente respectifs »*, détaille Aurélien Paré.

Eglantine Puel

SCAN ME

Connecte-toi sur le site carte-campagne.fr
(Jeu réservé aux salariés agricoles porteurs de la carte campagne)



À L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE

JEU CONCOURS

DU 3 JUILLET AU 14 AOÛT 2025

carte CAMPAGNE

À GAGNER

Des tronçonneuses

STIHL®



De l'outillage

WÜRTH



Des vêtements de travail

LMA WORKWEAR 1880



Des produits

GROUPE NUMAXES



et d'autres nombreux lots à gagner !

// ÉNERGIES RENOUVELABLES

58

L'autosuffisance d'ici 15 ans

Le 23 juin, une session plénière du Conseil départemental de la Nièvre, suivie d'un débat, était organisée sur la stratégie de développement des énergies renouvelables dans le département.



Conseil départemental de la Nièvre

La session plénière du 23 juin s'est tenue en présence de, de gauche à droite, Cyrille Forest, Fabienne Decottignies, Fabien Bazin (président du Conseil Départemental de la Nièvre), Blandine Delaporte (vice-présidente du CD en charge des transitions, du fonds d'innovation et d'investissement territorial ainsi que du dialogue avec les habitants) et Guy Hourcabie (président du SIEEEN).



Conseil départemental de la Nièvre

Didier Guyon (en vert), prenant la parole durant la session plénière du 23 juin.

Afin de détailler sa stratégie de développement des énergies renouvelables élaborée avec le Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN), le Conseil départemental orchestrait une session plénière le 23 juin à Nevers. Pour rappel, la stratégie vise l'autosuffisance de la Nièvre en énergie d'ici 15 ans au travers d'un programme s'articulant autour de différents axes dont la réduction des consommations ou encore la diversification de l'énergie (structuration des filières de valorisation de biodéchets ou conception d'une stratégie autour du bois énergie, par exemple). Outre la présentation de cette dynamique, un bilan d'actions déjà menées fut présenté avec notamment, l'identification des zones d'accélérations destinées à cibler les potentiels lieux d'accueil de production d'énergies renouvelables, le tout via un accompagnement des communes réalisé par l'État, le SIEEEN et le Parc naturel régional du Morvan.

Une implication de longue date

À l'occasion de cette session plénière, la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies et Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, étaient conviés à assister à la présentation qui était suivie d'un débat. Durant les échanges, Didier Guyon, président de la commission « Énergies renouvelables » à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rappela les actions de la Chambre depuis de nombreuses années en la matière : *« Cela fait un peu plus de 6 ans que la Chambre d'agriculture de la Nièvre a pris à bras-le-corps l'apparition de nouveaux projets axés principalement sur le photovoltaïque et plus spécifiquement sur l'agrivoltaïsme, durant la fin de mandature d'Éric Bertrand, et toute celle de Didier Ramet, la nécessité d'encadrer les projets était devenue claire afin de préserver notre environnement et les activités agricoles. Ces considérations ont permis d'aboutir à la délibération du 21 février 2021, relative au développement encadré des énergies renouvelables (agrivoltaïsme et photovoltaïque sur toiture ou encore méthanisation) qui insiste sur la synergie de fonctionnement indispensable entre la production d'énergie et la production agricole. Cette délibération acta aussi les limites de l'agrivoltaïsme avec une puissance contenue de 2 000 Méga Watts, produite dans moins d'1 % de la Surface Agricole Utile (SAU) du département ».*

Partage et cohésion

Il poursuit : *« Outre cela, la question du retour de la valeur dans les territoires fut mise en lumière avec la création du Groupement d'utilisation des financements agricoles (GUFA) de la Nièvre. Ce dernier a pour but de centraliser une taxe prédéfinie de 1 500 euros HT du Méga Watts / ha de parc agrivoltaïque et par an. Cet argent a pour but de financer des projets collectifs et innovants dans notre territoire, à l'image du soutien déjà apporté à La Fermille (Saint-Benin-d'Azy), à un pont-bascule ou aux abattoirs de la Nièvre ».* Pour lui, cette politique menée par la Chambre d'agriculture avait pour but de *« montrer que le monde agricole s'est intéressé depuis longtemps à ce sujet de l'implantation des énergies renouvelables avec la conviction que c'est avec l'ensemble des acteurs du territoire qu'elle peut aboutir à des projets utiles et pertinents »*, tout en martelant : *« Au vu des difficultés agricoles, il est important de se diversifier afin de pouvoir pérenniser l'activité agricole mais pas seulement ».* Pour ce dernier point, il pointe : *« Sans le consentement de la municipalité d'accueillir de telles énergies, il n'est pas concevable d'imposer quoi que ce soit. Il faut une véritable cohésion ».* Une vision partagée par le Conseil départemental, comme mentionné dans un communiqué : *« Cette transition [énergétique] ne repose pas seulement sur la technologie. Elle repose sur la coopération. Sur la solidarité territoriale. Sur une gouvernance partagée, qui donne à chacun un rôle à jouer ».* Enfin, face à l'avenir, Didier Guyon identifie plusieurs enjeux : *« Le premier est la création de postes sources pour réinjecter l'énergie produite dans le réseau. Pour cela, il faut déjà se concentrer sur la réalisation et l'aboutissement des projets en cours. À l'issue, un bilan devra être dressé afin de savoir si d'autres sont nécessaires (toujours en respectant les surfaces imposées citées plus haut), car à quoi bon voir les projets pousser comme des champignons si le réseau n'a pas la capacité à accueillir l'énergie ? Ensuite, le second enjeu est la définition que l'État doit donner au « partage de la valeur »... Pour le moment, cette notion reste floue, et il sera nécessaire de la préciser pour éviter les dérives ».* Il conclut : *« Dans tous les cas, le travail collectif est la clé de voûte pour arriver à l'autosuffisance ».* Après les débats, la Stratégie de développement des énergies renouvelables a été votée à l'unanimité le 23 juin, et est consultable sur : https://nievre.fr/cadre-de-vie/environnement/energies-non-renouvelables/

Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

21

Contre la précarité alimentaire, la solution du glanage

Vous êtes maraîcher sur le secteur d'Auxonne ou de Pontailler, à l'est de la Côte-d'Or ? Et si vous proposiez du glanage solidaire sur vos terres ? C'est possible avec l'association Solaal BFC.

Une surproduction, un client qui fait défaut, des produits qui restent après une récolte mécanisée… Les maraîchers peuvent, dans certaines circonstances, se retrouver avec des légumes qui ne trouvent plus preneur. Pourtant, cette production pourrait être très utile aux structures de solidarité alimentaires qui, tout au long de l'année, distribuent des denrées aux personnes socialement fragilisées. Face à des situations de ce genre qui peuvent se poser dans la région, l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal Bourgogne-Franche-Comté) a décidé de mettre sur pied une organisation permettant de collecter ces produits alimentaires, par la voie du glanage. Elle le fait à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône, dans l'est de la Côte-d'Or et dans le cadre du Plan alimentaire territorial (PAT) de cette collectivité.

Réduire les pertes agricoles

« Cette volonté de mettre sur pied des opérations de glanage auprès des producteurs locaux est une des idées qui ont émergé après que nous ayons établi un diagnostic des initiatives solidaires qui existent déjà sur le territoire, et réfléchi à ce que nous pourrions créer en complément, explique Amaëlle Begin-Loisy, coordinatrice régionale de Solaal BFC. *Le but est aussi de permettre à tous les acteurs de la solidarité alimentaire de mieux se coordonner. »* Ce projet de glanage, destiné à lutter contre la précarité alimentaire en proposant des produits frais, locaux et de qualité, et en réduisant les pertes agricoles, se monte en partenariat avec la Banque alimentaire, le pôle d'économie solidaire Active, le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) Le Serpolet, dans le Jura, les épiceries sociales Le P'tit coup de Pouce (Auxonne) et L'Entraide cantonale (Pontailler), l'association de jardins partagés La Hutte du Berger (Athée) et le Secours catholique. Les glanages seront réalisés par les bénévoles de toutes ces associations. *« Solaal est la porte d'entrée pour tout producteur qui souhaiterait donner la possibilité de glaner,* ajoute Amaëlle Begin-Loisy. *Nous contacterons tous nos partenaires associatifs afin de trouver les bénévoles nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

Déduction fiscale

Les produits récupérés dans les champs seront redistribués directement aux associations du territoire. Quant aux producteurs volontaires, ils pourront bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du coût de revient de la marchandise collectée. Solaal gère également tout l'administratif et notamment la fourniture de l'attestation fiscale. Quelques producteurs maraîchers de la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône approchés par Solaal BFC ont fait part de leur intérêt pour l'initiative. L'objectif est maintenant d'avoir une vision claire des quantités de produits à glaner. Ces glanages peuvent être mis en place très rapidement : Solaal fait signer au producteur une convention qui encadre l'action. Sur les questions d'assurance, c'est bien l'association qui réalise le glanage qui est responsable de ses glaneurs. *« Ces derniers sont d'abord les bénévoles des associations,* souligne la coordinatrice régionale de Solaal, *mais on peut très bien imaginer un élargissement du panel de glaneurs : par exemple, nous sommes en lien avec la coopérative Dijon Céréales qui souhaite mobiliser certains de ses collaborateurs sur ce projet. »* Des opérations de ce type, Solaal BFC en organise déjà depuis mai dans la Nièvre, en partenariat avec une maraîchère de la région de Nevers (Les Jardins de Marigny, chez Mathilde Lafaye, à Sauvigny-les-Bois). Lors de ces glanages, plus de 500 kg de produits ont été collectés (salades, cardes…) Un exemple qui devrait inspirer, en Côte-d'Or et ailleurs en BFC…

Berty Robert

Contact : Amaëlle Begin-Loisy : 06 17 17 46 84 ou par mail : bourgognefranchecomte@solaal.org



Solaal

Le glanage chez les producteurs volontaires est une voie de lutte contre la précarité alimentaire en offrant l'opportunité de collecter des produits frais et de qualité.

// ALIMENTATION

89 Arrêter de gaspiller c'est possible !

Le 23 juin dernier, le collège Maurice Clavel d'Avallon a annoncé des résultats satisfaisants concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis le début de l'année scolaire 2024-2025, le collège Maurice Clavel d'Avallon a réalisé une campagne de réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec le Département et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais. Cette action entre dans le cadre du Projet d'Action Territorial impulsé par le Département de l'Yonne, et a pour mission de réduire de 50 % les biodéchets produits à la cantine en sensibilisant les enfants au gaspillage alimentaire. L'équipe de cuisine a donc mis en place un dispositif qui couvre l'ensemble des étapes du repas avec quatre étapes : une estimation de la faim, une préparation au tri, un débarrassage participatif et une pesée quotidienne. Ce dispositif a donc pour objectif de sensibiliser les enfants à la quantité de biodéchets produits et de réaliser une prise de conscience collective sur la gestion des déchets alimentaires.

À la mi-mars, les résultats étaient encourageants : le Département constatait une réduction de 47 % du gaspillage alimentaire, qui représente à l'année près de 5 000 euros ; 42,7 grammes de déchets par personne, nettement inférieur à la moyenne nationale qui est à 100 grammes[1]. Le département constatait également une diminution significative dans toute catégorie d'aliments confondue, notamment une baisse de 72 % pour les entrées.



Affiches sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sensibiliser à la surconsommation

Pour ce faire, le Collège Maurice Clavel a mis en place une stratégie bien établie, en réalisant quatre campagnes de pesée et trente-deux jours d'animation. Pour renforcer sa méthodologie, l'établissement Maurice Clavel a réalisé une analyse qualitative pour identifier les principales causes de gaspillage, (textures inadaptées, problèmes d'assaisonnement, manque de maturité des fruits), et apporter des solutions concrètes. Ce PAT, et tous les dispositifs qui en découlent, conçu par le PETR du Pays Avallonnais, est désormais mis à disposition d'autres territoires. En collaboration avec le PAT de Puisaye-Forterre, le Collège de Charny constate une réduction de 45 % du gaspillage sur une semaine d'animation. Quant au Collège de Pont-sur-Yonne, en collaboration avec le PAT du nord de l'Yonne et le Syndicat des Déchets du Centre Yonne, il dénombre 24 grammes de déchets par élèves constatés sur 44 jours de restauration.

d'après communiqué

(1) Source Ademe

// SANTÉ

21 La Maison d'Accueil Hospitalière de Dijon a 25 ans

Permettre à leurs familles d'être proches des personnes en traitement, c'est participer pleinement au soin des malades. Cette philosophie, la Maison d'Accueil Hospitalière de Dijon la cultive depuis maintenant 25 ans.

Une salle de jeu pour les enfants, des lieux de vie en commun agréables, des chambres confortables : la Maison d'accueil hospitalière (MAH) toute proche du CHU de Dijon s'est imposée comme un élément incontournable des démarches de soins aux malades. Parce qu'elle permet à leurs proches d'être à leurs côtés, qu'elle préserve les malades d'un sentiment de solitude souvent néfaste. Et voilà 25 ans que ça dure ! La structure fêtait cet anniversaire le 26 juin, en présence de nombreuses personnalités, mais aussi d'Aleth Lambert. Cette femme est à l'origine de la création de la structure. Au début des années 90, maman d'un enfant hospitalisé à Dijon, mais domiciliée loin de cette ville, a lancé l'idée de la création d'une structure permettant à des parents de rester proches de leurs enfants, dans les moments toujours difficiles d'hospitalisation. Une initiative qui avait alors suscité beaucoup d'intérêt chez les pédiatres et les cadres du service pédiatrique du CHU, convaincus de l'importance de maintenir le lien entre enfant et parent, dans le processus de soins et de guérison.



Aleth Lambert (au centre, en bleu) à l'origine de l'idée de la création de cette MAH à la fin des années 90. Elle l'a présidée jusqu'en 2002.

Une vocation élargie

Un quart de siècle plus tard, la pertinence de l'idée de départ n'a fait que se confirmer et la MAH a beaucoup évolué, notamment dans ses capacités d'accueil. Elle compte aujourd'hui 58 chambres, contre 18 à l'ouverture, et a accueilli 4 530 personnes en 2024, pour 1 175 patients hospitalisés et pour un total de plus de 19 000 nuitées. En 2000, 413 personnes avaient été accueillies… La MAH c'est aussi aujourd'hui 12 salariés, assistés de 11 bénévoles. Au fil du temps, la vocation de l'établissement s'est élargie puisqu'au-delà de l'accueil des familles de malades, elle assure aussi l'hébergement de patients dans le cadre des Hébergements temporaires non médicalisés (HTNM). Elle assure un accueil 7 jours/7 et 24 heures/24. Des partenariats établis au fil du temps avec l'assurance maladie mais aussi la MSA permettent aux familles ayant des ressources modestes de bénéficier d'un moindre coût de leurs nuitées. Aujourd'hui encore la MAH ne cesse de réfléchir et d'investir afin d'améliorer ses prestations pour les faire correspondre aux attentes évolutives des patients ou des familles accompagnantes.

Berty Robert

https://mahdijon.fr/



La MAH a assuré plus de 19 000 nuitées en 2024.

// SÉCURITÉ

Des gendarmes à cheval déployés en Puisaye-Forterre

Lundi 30 juin, le Colonel Nanni a présenté la nouvelle brigade de gendarmes à cheval qui va être déployée en Puisaye-Forterre cet été.

Après de nombreuses années de bataille, Dominique Charpentier, maire de Saint-Fargeau accueille le Colonel Nanni, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne, ainsi que plusieurs élus, pour annoncer la présence de cinq nouveaux gendarmes en Puisaye-Forterre sur un poste assez particulier. *« Six cavaliers seront présents sur le territoire icaunais, en renfort, durant la période estivale, c'est-à-dire, du 16 juillet au 29 août. Nous aurons donc quatre gendarmes du groupement de gendarmerie et deux issus de la Garde républicaine »*, déclare-t-il. C'est avec détermination qu'il poursuit ses propos. *« Au sein de mon groupement, 25 d'entre eux avaient des aptitudes requises pour avoir ce poste et ils se sont tous portés volontaires avec une grande motivation, même jusqu'à me faire un CV »*, affirme le Colonel Nanni aux côtés du maire de Saint-Fargeau. Dans une partie du territoire prisée par les touristes, le maire de Saint-Fargeau a souhaité faire appel à la gendarmerie pour protéger les visiteurs. *« C'est très important, on a quand même une activité importante. L'été, nous faisons souvent face à des actes de délinquance »*, justifie Dominique Charpentier, en se tournant vers le Colonel Nanni. Avec près de 300 000 touristes attendus sur cette zone, le cheval devient donc un moyen plus efficace de se déplacer. *« L'avantage du cheval, c'est sa capacité à aller plus loin dans le territoire, dans des zones pas accessibles en voiture ou à pied, notamment pour gérer des faits de délinquance. Ces animaux sont habitués aux mouvements de foule, à la densité des territoires et ils ont déjà beaucoup d'expériences dans les contextes comme cela »*, justifie-t-il.

Protéger les touristes

Conscient des enjeux et des « pépites », présentes en Puisaye Forterre, le Colonel Nanni a établi un plan d'action. *« L'essentiel de l'activité se situera sur Saint-Fargeau, avec son château, et dans de nombreux sites touristiques comme le lac du Bourdon, avec près de 7 000 personnes les week-ends, la maison natale de Colette, au Prieuré, qui date du XIe siècle, le château de Guédelon, etc. Nous pourrons également être présents à des événements ponctuels comme à Rogny-les-sept-écluses »*, liste-t-il. Dans ces zones-là, le rôle du gendarme à cheval sera donc de *« lutter contre la délinquance, notamment avec le trafic de stupéfiants et la dégradation de bâtiments publics que l'on a pu déjà constater les années précédentes, et bien évidemment de protéger les touristes »*, ajoute-t-il. Après l'intervention du Colonel Nanni, les questions affluent de toute part dans la salle. *« Combien d'interventions maximums pourrait-il y avoir par jour ? »*, questionne un des visiteurs. *« Nous pourrions monter jusqu'à quatre interventions par jour. De toute façon, les cavaliers sont tous reliés entre eux, notamment par l'Adjudant Meyer, qui sera aux commandes à Saint-Fargeau »*, répond-il, fièrement. Par contre, il souhaite également souligner le caractère essentiel du repos physiologique. *« Nous pouvons faire deux actions dans la journée, car après les chevaux ont besoin de repos, normalement, après 4 heures d'interventions, les chevaux doivent rentrer au Haras. Nous avons également pensé à nous munir de véhicules pour transporter les chevaux afin d'éviter de les épuiser inutilement. Nous pourrions donc projeter les chevaux au plus proche de leurs zones d'action »*, ajoute le Colonel Nanni. Avant de conclure cette réunion d'information, le responsable de gendarmerie revient sur un des objectifs essentiels de cette mission, *« convaincre mes supérieurs, du véritable besoin de la Puisaye Forterre, en termes de sécurité du territoire »*, conclut-il.



Le colonel Nanni aux côtés du maire de Saint-Fargeau, Dominique Charpentier, pour présenter le poste à cheval.

Rondache du poste à cheval.

Charlotte Sauvignac

// AU PALAIS SYNODAL DE SENS

Mettre le territoire au cœur du spectacle

En attendant le 11 juillet, date de la première représentation de la Fresque, les comédiens et bénévoles répètent dans le Palais synodal de Sens, devant les yeux aguerris de Didier Weill et Sylvain Machac.

C'est dans la cour du palais synodal de Sens que Didier Weill, réalisateur du spectacle *La Fresque* et directeur du théâtre de Sens, donne les dernieres indications aux comédiens et bénévoles présents sur scène, ce jeudi 26 juin, à 19 heures. *La Fresque*, créée à partir d'archives historiques par Sylvain Machac, producteur de la pièce et Didier Weill, transcrit un fil rouge des périodes essentielles du Moyen-Âge à Sens. L'âge d'or du Sénonais pendant cette période compte, notamment, *« des personnages comme Thomas Beckett qui est venu ici pendant son exil, comme Saint Louis qui s'est marié à Marguerite de Provence dans cette cathédrale »*, raconte le réalisateur de la pièce de théâtre. Avec près d'une heure et quart de représentation, les deux professionnels du théâtre n'ont pas pu tout balayer, un choix a dû être fait. *« En une succession de petits tableaux, l'objectif est d'essayer de faire découvrir ces personnages au public au milieu de ce monument patrimonial. Ce patrimoine magnifique, première cathédrale gothique de France, nous permet d'avoir des repères temporels du début et de la fin de la période médiévale. On n'est pas à une conférence historique, c'est vraiment un récit, un spectacle théâtral qui est totalement accessible, populaire, et le ton notamment employé et celui de la comédie. On peut raconter l'histoire en s'amusant »*, témoigne le directeur du théâtre de Sens. Sylvain Machac, producteur de la pièce de théâtre, discute avec plusieurs des bénévoles présents pour la répétition. Beaucoup d'entre eux n'ont pas pu être présents, mais l'intégralité de l'équipe compte près de 200 personnes, entre comédiens, techniciens, et couturiers. Il descend et discute avec Charlotte Zwobada, couturière en chef. *« Ces costumes comprennent un nombre considérable de tissus, qui n'ont pas été achetés. Nous en avons trouvé dans des greniers, grâce à des dons. J'ai tenu à ce que ce soit des matières naturelles »*, confie-t-il, le sourire aux lèvres.



Jean-Marie Lecoq, comédien professionnel en représentation dans la cour du palais synodal de Sens.

Un véritable spectacle de territoire

Les deux Sénonais ont également voulu mettre en avant le territoire, par le biais de récits historiques et en valorisant les talents locaux. Deux professionnels icaunais président la scène et encadrent les bénévoles : Jean-Marie Lecoq et Abder Ouldhaddi. *« Ce sont des gens de qualité, ils ont des grosses carrières derrière eux. Ils sont recrutés, pas seulement, parce qu'ils viennent du territoire, mais parce qu'ils partagent également les mêmes valeurs humaines »*, détaille Didier Weill. Dans les rangs, il a également fait appel à François Rostain, chorégraphe de combat, anciennement au conservatoire national supérieur d'art dramatique, Gudrun Skamletz, chorégraphe icaunaise, ainsi que Camille Bonnardot et Florian Doidy, deux compositeurs de musiques originales. Le directeur du théâtre de Sens, déambule dans les allées, un coup d'œil sur les répétitions, et salue les bénévoles qui arrivent. *« À titre personnel, j'ai connu ça quand j'étais jeune, j'étais professionnel encadrant à l'époque, dans une troupe, et je me suis rendu compte que lorsque nous sommes au contact de bénévoles, ça nous renvoie à l'image de nous, gamins et à cette passion qui faisait que l'on voulait devenir comédien. Des fois, lorsqu'on est professionnel et qu'on joue régulièrement, la passion s'étiole et lorsqu'on est au contact d'amateurs, c'est comme un bain de jouvence et c'est formidable »*, confesse-t-il. C'est donc tout naturellement, que la présence de bénévoles est indispensable pour lui. Sylvain Machac, le rejoint debout, en regardant leur projet prendre forme. *« L'idée était de créer du lien, et d'être proche de notre territoire, en recrutant des personnes impliquées du territoire »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

Date des représentations : 11, 12, 25 et 26 juillet et les 8, 9, 22 et 23 août à partir de 21 h 30 à la cour du Palais synodal de Sens.
Pour réserver ses places : https://urls.fr/HeVgrq
Plein tarif : 10 euros

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• 10, 11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

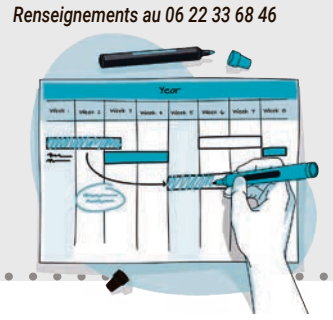
SAÔNE & LOIRE

// Foire-concours au mouton charollais à Issy-l'Évêque

• Samedi 12 juillet

La foire-concours au mouton charollais va se tenir à partir de 8 heures. Ouverte aux inscrits ou non. Conditions sanitaires en vigueur.

Renseignements au 06 22 33 68 46



// SÉCURITÉ

Chargeurs téléscopiques : prévenir les risques pour mieux protéger

Polyvalents et puissants, les chargeurs télescopiques sont devenus des outils incontournables dans le secteur agricole. Mais leur utilisation n'est pas sans danger, en particulier dans cette période de moissons et de chargement de bottes de pailles.

Si l'accidentologie liée à l'utilisation des chargeurs télescopiques reste dans la moyenne des autres engins de levage, ils ont la particularité de provoquer des accidents corporels très graves, souvent dus à un manque de formation ou à des négligences en matière de sécurité.

- 50 % des accidents impliquent des personnes qui se trouvent dans l'aire de travail de la machine (nombreux angles morts qui gênent la visibilité).
- 40 % des accidents sont dus à une éjection ou un écrasement du conducteur (non-verrouillage de la direction, renversement…).
- 10 % sont dus à une chute ou à l'écrasement d'un opérateur depuis un godet suite à des travaux en hauteur.



Shutterstock

En période de moissons notamment, le respect de quelques règles élémentaires de sécurité est important avec les chargeurs télescopiques.

Les obligations légales pour la conduite des chargeurs télescopiques

L'âge légal minimum pour la conduite de ces engins est de 18 ans (en dehors d'un contexte de formation professionnelle). En outre, une autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur après évaluation des compétences théoriques, pratiques, et de l'aptitude médicale (visite médicale obligatoire).

Formations obligatoires :

- Formation à l'utilisation et à la conduite de type Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) ou une formation dispensée par un organisme de formation habilité. Elle peut aussi être assurée directement par le chef d'exploitation qui s'appuiera sur un référentiel de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) disponible auprès des services prévention de la MSA.
- Formation sur les dangers de l'exploitation : identification des lignes électriques, des fossés ou dévers importants. Attention ! Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations légales peut entraîner un refus de prise en charge par votre assureur en cas de sinistre.

Des vérifications régulières et obligatoires

Les engins télescopiques doivent faire l'objet de vérifications périodiques tous les 6 mois par un organisme agréé, incluant :

- Un examen de l'état de conservation ;
- Des essais de fonctionnement en charge ;
- La tenue d'un carnet de maintenance à jour.

Les bons réflexes de prévention

- Procéder à une prise de poste quotidienne de l'engin avec vérification des niveaux d'huile des circuits hydrauliques ;
- Ne pas dépasser la charge et le moment de levage définis par le constructeur dans l'abaque de charge (normalement visible en cabine) ;
- Utiliser l'engin uniquement aux conditions fixées par le conducteur (pas de levage de personnes) ;
- Ne pas rouler sur la chaussée avec une charge sur la flèche relevée ;
- Port obligatoire de la ceinture de sécurité ;
- Ne pas rouler avec les portes ouvertes ;
- Ne pas rouler avec une personne sur le marchepied ;
- Éviter toute présence humaine ou animale dans la zone de manœuvres ;
- Respecter les pentes maximales autorisées ;
- Nettoyer les points d'échauffement.

Groupama et MSA

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,81	6,08	5,99	+ 0,25
		350-400	5,74	5,85	5,81	+ 0,21
		400-450	5,72	5,72	5,72	+ 0,16
	R	300-350	5,46	5,53	5,49	+ 0,04
F	R	250-300	4,81	5,16	4,96	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,60	5,65	5,62	+ 0,35
		450-500	5,42	5,45	5,44	+ 0,09
	R	300-350	5,14	5,48	5,32	
F	U	300-350	5,05	5,06	5,05	+ 0,20
		350-400	4,55	4,92	4,81	+0,38
		400-450	4,45	4,62	4,56	+0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 337 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,53	3,85	3,62	- 0,05
	R	+ 500 kg	3,23	3,51	3,41	- 0,10
	E	- 5 ans	4,35	5,01	4,65	
	U	24 à 36 mois	3,96	4,42	4,07	+ 0,05
		- 5 ans	3,89	4,26	4,00	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,84	4,13	3,93	+ 0,02
		+ 10 ans	3,66	3,84	3,74	+ 0,05
	R	24 à 36 mois	2,86	3,96	3,79	+ 0,10
		- 5 ans	3,65	3,93	3,80	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,49	3,84	3,72	+ 0,03
		+ 10 ans	2,84	3,83	3,52	=
	O	5 à 10 ans	3,07	3,46	3,28	
		+ 10 ans	2,70	3,39	3,23	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 608 - Taux de vente : 98 %.
Marché avec des apports corrects pour la saison. De plus, les éleveurs anticipent la semaine prochaine où le marché sera fermé le lendemain du 14 juillet.
Broutards / taurillons / laitonnes / génisses de 18 mois : Après un marché avec beaucoup d'incertitudes la semaine passée à cause de l'arrivée de la nouvelle maladie DNC, le commerce est reparti de l'avant ce matin. Quelques acheteurs supplémentaires étaient présents ce qui a rendu la vente plus fluide et plus dynamique. Même avec une qualité très hétérogène dans les différents lots d'animaux proposés, le cours regagnent quelques centimes dans toutes les catégories. Tendances à confirmer lors de la ré-ouverture du marché le mardi 22 juillet.
Vaches / génisses de 30 mois : Beaucoup d'offre dans ces catégories. Les acheteurs répondent présents et la qualité est au rendez-vous en règle générale. La vente est fluide avec des cours fermes à haussiers.
Taureaux : Une offre correcte avec des cours reconduits dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/06/2025

Effectif : 119
Taurillons : (385 - 430 kg) 1900 - 2270 4,80 - 5,24
Génisses 16 - 24 mois : (325 - 410 kg) 1620 - 1810 4,41 - 4,94
Taureaux : (1005 - 1140 kg) 3610 - 3830 3,36 - 3,60
Vaches : 1920 - 2710
Légère baisse des tarifs en taurillons. Pas d'invendu.
Peu d'apports en femelles, cours stables.
Tarifs fermes en vaches.

Bovins gras : 5
Vaches de viande : 6,72 € à 6,92 € kg de viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 652 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,79	4,08	3,85	- 0,89
		de 38 à 44 kg	3,51	4,18	3,80	- 1,12
		de 44 à 50 kg	3,47	3,72	3,60	- 0,92
	R	de 32 à 38 kg	3,27	3,75	3,53	- 0,99
		de 38 à 44 kg	3,26	3,43	3,46	- 0,92
		de 44 à 50 kg	3,36	3,43	3,40	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 187 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,04	2,33	2,23	+ 0,05
	O	- de 60 kg	0,87	1,60	1,30	

OBSERVATIONS

Effectif global : 850 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : Même constat qu'il y a 15 jours, la finition des agneaux reste perturbée par les conditions météo. De plus, la consommation est toujours au plus bas, ce qui ne facilite pas la vente des agneaux entrée abattoirs. De nouveau une baisse cette semaine même dans les lots extras.
Brebis : Toujours une forte demande dans les bons sujets. Cours légèrement en hausse.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/06/2025

Effectif : 196
Agneaux : 170 - 204 4,05 - 4,86
Brebis : 116 - 176 1,71 - 2,00
Apports plus importants en agneaux avec quelques lots bien triés. Tarifs orientés à la baisse.
Seulement 2 invendus.
Cours fermes à haussiers en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 306 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,21	4,53	4,28	=

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,12	1,98	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 448 - Taux de vente : 100 %
Le contexte sanitaire et climatique pèse très fortement sur l'ambiance commerciale et sur les apports. Marché non représentatif en bovins, il manque des effectifs pour établir une cotation.
Agneaux : Cours reconduits, vente facile et totale.
Brebis : Cours reconduits, vente facile et totale.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 Juillet 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les cours sont reconduits pour toutes les catégories.

Bovins maigres : Alors **STOP A l'INTOX** ! La demande reste dynamique et l'offre toujours au plus faible ! **A vous tous, éleveurs, qui avez des animaux à vendre, ne cédez pas** !

POLITIQUES

La PPL pour lever les contraintes poursuit son chemin, et doit désormais passer le vote à l'Assemblée nationale ce mardi 8 juillet. Concernant la gestion des risques climatiques, le texte intègre, pour les demandes de recours, une avancée majeure attendue par les éleveurs : la prise en compte de la réalité de terrain au travers du comité départemental d'expertise ! Désormais, il ne tient qu'à l'exécutif d'œuvrer pour que cette mesure puisse, dans la pratique, être enfin effectives pour chacun des éleveurs !

SANITAIRE

Les autorités sanitaires ont révélé 2 nouveaux foyers de Dermatose Nodulaire Bovine, dans la commune de l'Entrelacs, ce qui porte à 4 foyers en Savoie, dans cette même commune. Les autres suspicions ont été infirmés.
Par ailleurs, dans le cadre de la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO), l'État « fournit gratuitement » aux éleveurs, jusqu'au 31 décembre 2025, près de 1,7 million de doses contre le sérotype 1 pour les bovins sur les départements au sud-ouest frontaliers avec l'Espagne.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que tous les opérateurs de la filière s'étaient accordés, d'une seule voix, pour redynamiser l'élevage français face à la pénurie d'animaux sur les marchés, des tentatives de baisse de prix sont tout de même pratiquées sous différents prétextes : canicule, sanitaire, etc. C'est pourquoi, dans son dernier Billet d'humeur, le Secrétaire général, Cédric MANDIN, tenait à dire « STOP A L'INTOX ! » En effet, « *la filière est désormais bien habituée [aux alertes canicule], qu'elle gère chaque année en adaptant le transport des animaux* ». Concernant la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), si les éleveurs se situant dans la zone règlementée se trouvent effectivement dans une situation complexe - et la FNB reste proactive pour améliorer la situation - les mouvements en dehors de la zone ne sont pas impactés. Aussi, il fait appel à tous les éleveurs à ne pas céder à la baisse de prix ! Car « *la demande reste dynamique et l'offre toujours au plus faible !* »

FAIT DE LA SEMAINE

Alors que la Commission européenne annonce le prochain lancement du processus de ratification (vers le Conseil des Chefs d'Etat et le Parlement) du projet d'accord UE-MERCOSUR, la FNB veut faire entendre l'incompréhension et la colère des éleveurs bovins-viande face à des viandes qui ne respecteront pas les normes européennes et déstabiliseraient gravement notre production. Une mobilisation des producteurs est organisée par la FNB ce 9 juillet sur Paris. La France doit s'opposer à cet accord !

FOCUS

En marge d'un déplacement en Aveyron, Emmanuel Macron a dit vouloir empêcher l'implantation du loup « là où il y a du pastoralisme […] Et donc ça veut dire qu'il faut, comme on dit pudiquement, le prélever davantage». Le statut de protection vient d'être abaissé ouvrant la porte à une gestion plus souple. Un travail est en cours au sein du Groupe national loup pour explorer les conséquences de ce changement juridique dans le droit français dans un contexte de forte hausse des attaques cette année 2025.

CHIFFRE A RETENIR

257 millions d'euros

C'est le montant des aides PAC non consommées, réaffecté sur les 2 prochaines années. L'enveloppe permettra la revalorisation de l'éco-régime « BIO » à hauteur de 110€/ha, celle de l'aide aux jeunes agriculteurs (+55 M€) et du paiement redistributif (+ 20M€). Une partie bénéficiera aux aides couplées ovines (15 M€) et au couplage blé dur (15 M€). Alors que la production bovine atteint son plus bas niveau, la FNB regrette qu'aucune réallocation vers le couplage bovin n'ait été effectuée !

EN REGION

Pour mettre les productions de viandes bovines en visibilité, et tous les enjeux liés à la présence de l'élevage sur les territoires, Interbev renouvelle cette année sa présence au centre de presse des villages d'arrivée du Tour de France !Des dégustations avec le food-truck, et également les Sections bovines des départements concernés qui participent pour échanger sur le métier d'éleveur, les savoir-faire, et les services rendus par l'élevage.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

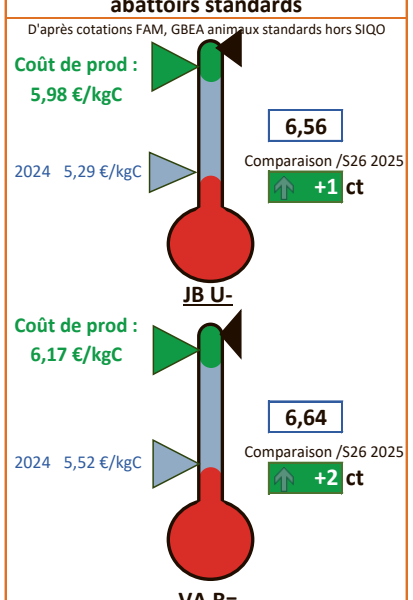
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 27

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

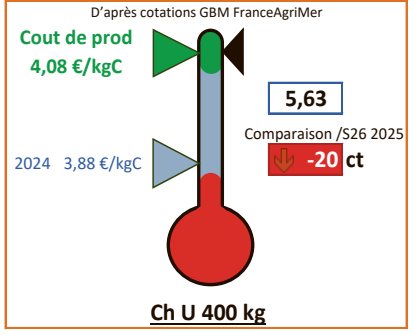
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

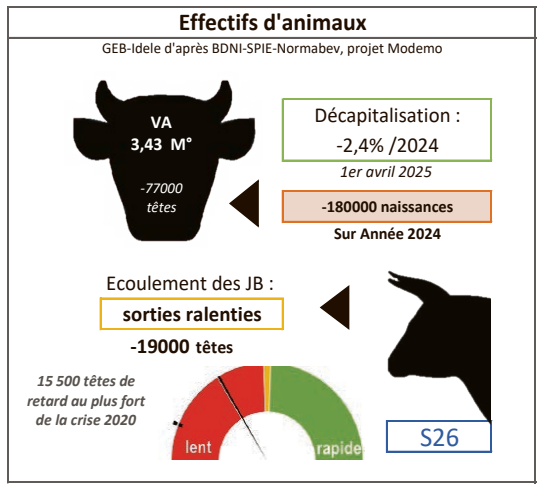
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

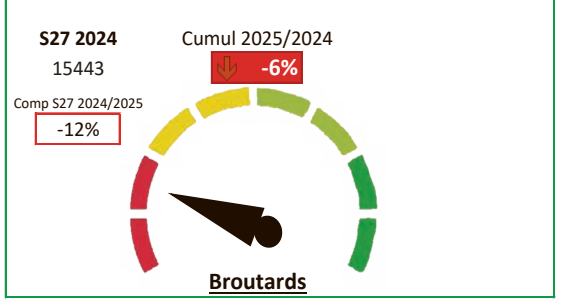
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

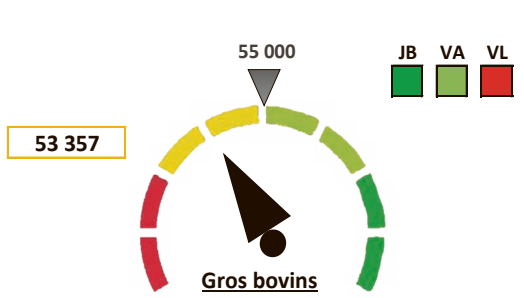
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 27 du 30 juin au 6 juillet

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** cette semaine 26 est marquée par une forte influence des conditions climatiques (canicule) et sanitaires (une nouvelle maladie la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine en Italie et en France), affectant à la fois le commerce intérieur et les exportations, en particulier vers l'Italie. Les cours sont globalement reconduits dans les broutards légers, mais en baisse voire en chute dans les broutards lourds. L'activité est globalement ralentie, avec une ambiance commerciale incertaine. L'Espagne est en retrait. En femelles, les cours sont reconduits sur certains marchés, mais en net recul sur d'autres.

• **Gros bovins maigres :** les cours sont dans l'ensemble stables à faiblement baissiers, avec une demande toujours soutenue pour les sujets bien conformés ou proches de la finition. Pour les sujets plus maigres la vente est plus compliquée. À noter que le contexte météorologique est défavorable pour les engraisseurs.

• **Boucherie :** le climat chaud limite parfois les apports et ralentit les décisions d'achat, mais la tension sur les volumes disponibles limite les baisses et permet, dans certains cas, de maintenir voire de revaloriser les prix.

• **Veaux :** l'activité commerciale reste soutenue avec une demande régulière voire dynamique, particulièrement dans les zones où les apports restent faibles. Cela permet de maintenir des cours stables, voire de les revaloriser sur certains marchés. Les fortes chaleurs influencent la tenue et l'avancement de certains marchés, sans altérer la fluidité globale du commerce. Le déséquilibre entre une offre limitée et une demande bien présente reste l'élément moteur de cette fermeté des prix.

• **Ovins :** le marché des agneaux traverse une période particulièrement morose. Les prix sont orientés de nouveau à la baisse, parfois de manière significative, et les invendus se multiplient, révélant un marché en tension à court terme. De plus, les conditions climatiques sont défavorables et compliquent la présentation et la valorisation des agneaux. En brebis, c'est une tendance contrastée, dépendant fortement de la qualité des animaux, des zones de production et des besoins des abattoirs. Plusieurs éléments caractérisent cette semaine : des besoins importants dans certaines filières, qui soutiennent ponctuellement les cours ; une vente très sélective, marquée par un tri rigoureux à l'achat et une offre réduite dans certains secteurs, mais une demande peu dynamique ailleurs.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Deutz DX 4 50 1985 4RM 70 cv. Bon état.
✆ 06 19 42 00 08

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends pièces pour tracteur David Brown 955 jantes de Soméca Fiat EM16/9/34 et 13/6/28 recherche Ford super major 6 cylindre.
✆ 06 75 04 60 70

58 - Musée de Saint Loup, Rétromoisson 2025 sur le thème La saga des jaunes, recherchons partenariat avec propriétaire MB New Holland, série 8000. Contact, J. Doudeau. (2702)
✆ 06 84 77 43 60

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

69 - Recherchetracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

69 - Vends déchaumeur Amazone Cénius 3 R 11 D 2018 dents carbur sécurité boulons avec disques + rouleau en U et réglage hydro Prix 10 000 euros exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50

58 - Vends scie à colza en bon état, plus plateaux à tournesol. Me contacter à partir de 20 heures. (2701)
✆ 06 10 44 33 45

71 - Vends presse MD Claas Markant 50, faucheuse Kuhn GMD 602, vis à grain.
✆ 06 86 66 47 75

74 - Vends autochargeuse krone HS14, pirouette Kuhn 2 toupies moteur 11 CV.
✆ 06 77 54 99 75

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox avec 6 mètres de tuyau + variateur électrique. Très bon état car peu servi (petite exploitation).
✆ 06 13 52 27 12

Irrigation

01 - Vends 51 tuyaux alu 100X9M + motopompe, barres autoroute, barrières et bacs prairies, poteaux galva.
✆ 06 08 30 23 30

26 - Vends enrouleur Irrifrance 82x265 pneuride Tourelle 2500 euros - Pompe Jetly 5,5 kWa, 20 m3, 5 bars, 800 euros.
✆ 06 22 16 74 96

26 - Vends enrouleur Irrimec 340m 82 régulation mécanique BE de marche - divers tuyaux 70 et 100 2 HA intégrale - bineuse 6 rangs.
✆ 06 73 09 80 02

Elevage

69 - Vends tank à lait rectangulaire, 1 200 l, Japy + tank à lait 1 700 l, Serap, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 3000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM.(2608)
✆ 06 74 23 69 42

SOURCIER - FOREUR
SAS DE L'OURS - Christophe Decourbe
Les Burchettes - 03210 Autry-Issards
Recherche de sources
Prestation de forage sur devis
Garantie d'eau - Détection champs magnétique
06 76 74 35 14
chr.decourbe@gmail.com

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59



38 - Cause cessation : vends tracteur Deutz Agrotron 420, 4000 heures, pont suspendu - motopompe 40 m3 heures - hachoir à viande réfrigéré avec portionneur - pulvérisateur 800l tecnoma rampe 12 m - faucheuse Krone 5 assiettes - scie à ruban - charrue bisoc et trisoc réversible - tonne à eau 2000l avec abreuvoir - barrières et cornadis bovins
✆ 06 81 62 15 57

68 - Vends chisel 3m, 11 dents neuves sur 3 rangs à sécurité par ressort, peigne de nivellement et rouleau arrière très bon état.
✆ 06 19 16 64 85

71 - Recherche cornadis 3 mètres pour Bovins.
✆ 03 85 92 63 46

71 - Vends chargeur Mailleux MX 120 avec ou sans adaptation. Prix 3900 €.(2704)
✆ 06 88 36 83 55

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Véhicule

Utilitaire

70 - AV Camion Bétaillère Scania, première main, date de première immatriculation 21/09/2010, 881090 Km, Gasoil, boîte manuelle, puissance 280 cv, Ptac 19,5 tonnes, boîte manuelle, suspension air, ABS. Prix : 38500 euros.
✆ Contact 06 07 68 28 70

25 - Vends bétaillère Renault Master 150 cv bon état contrôle technique OK.
✆ 06 72 03 02 09

26 - Vends Berlingo 3 diesel, boite manuelle, 1ère main, 105 000Km, année 2021, TVA récupérable 12500 euros TTC, très bon état.
✆ 06 81 51 30 90

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

07 - Vends Subaru Justy 4X4 2005 112800 km essence distrib chaine véhicule grêlé CT OK 4000 €.
✆ 06 33 24 16 66 HR

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends foin 2025, bottes rondes, très bonne qualité, 140 diamètre, région Saint-Anthème.
✆ 06 18 83 42 48

69 - Vends ensilage maïs, récolte 2024, valeur 0,95 UFL, 36 MS, 30 amidon.
✆ 06 08 52 64 91

Fourrage

39 - Vends BR luzerne enrubannée 4e et 1ère coupes en C1 et C2.
✆ 06 79 59 91 05

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES
fourragères ensilées
en enrubanné (900kg) :
Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille.
Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

42 - Vends foin prairie bio et luzerne bio, récolte 2025, en balle ronde, possibilité livraison.
✆ 06 83 22 77 54

58 - Eleveur achète paille en andain, enlèvement rapide, règlement comptant. (2802)
✆ 06 82 12 71 34

63 - Cause retraite, AV foin 2024 2ème coupe regain environ 180 bottes carrées, environ 160 bottes rondes diamètre 120, à prendre sur place 90 euros tonne, pas de TVA.
✆ 06 03 07 55 17 HR

Immobilier

01 - Vends 2 bâtiments d'élevage de 430m2, 660m2, un hangar de 260m2 et une fosse avec brasseur.
✆ 06 10 62 29 40

21 - Cherche hangar agricole, terrain agricole constructible. Secteur Côte-d'Or, Haute-Saône : Autrey les Gray, Mirebeau, Fontaine Francaise dans un rayon de 30km.
✆ 06 95 34 88 00

84 - Manoir agricole 4h90 hab 800 m2, gar. 1200 m2, pisc. 200 m3, dbl vit, clim RV, fuel, forage + petite maison studio, grd portail vidéo 880 000 €. Orange près Châteauneuf-du-Pape.
✆ 06 82 20 95 75

Emploi

Offre

01 - Recherche jeune dynamique (enfant d'agri bienvenu) pour saison paille (conduite d'engins) à partir du 4 juillet. Nourri/logé.
✆ 06 68 93 44 60

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Exploitation à NOHANT EN GOUT, à 15 km à l'est de BOURGES propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ 06 88 12 72 11
et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12,40 € (brut) + 10% de précarité + 10 % de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

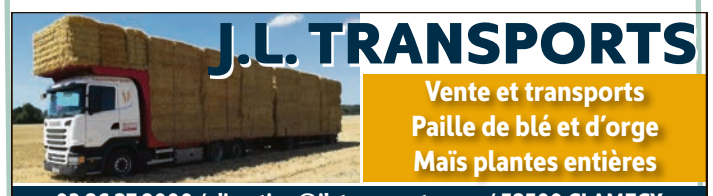
18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure (à compter du 01/07/2025 : 13,54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

69 - Recherche tractoriste vendanges, expérience indispensable, bonne disponibilité et adaptabilité. Rémunération intéressante, nourri logé. Début vers le 10/09 pour 2 semaines environ.
✆ 06 13 20 76 31 HR

Stage

71 - Fils d'agriculteur motivé, cherche maître d'apprentissage dans les départements : 71 - 69 - 42 - 01 .
✆ 06 32 61 54 37

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

69 - Femme africaine 49 ans, gentille, douce, honnête, valeurs humaines cherche un homme de 50 à 65 ans pour une relation durable. Pas sérieux s'abstenir. (2801)
✆ 06 68 53 96 53

Animaux

Bovin

01 - Vends broutard charolais du 11/10/2024 Origine IA : Rusty P / Guetta Génotypage disponible.
✆ 06 26 13 41 79

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vente totale d'un troupeau laitier Prim'Holstein, mercredi 23 juillet 2025, animaux visible à 11 h, début vente à 13h30, moyenne laitière 11 180 kg, vaches en production, vaches taries, génisses prêtes à vêler et génisses de renouvellement. EARL de Noally, Bruno et Hubert Dulac, Noally, 42260 Crémeaux.
✆ 06 83 97 59 87

58 - Cause surnombre, vend 5 vaches suitées. Gaec Marion, Luzy. (2703)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

69 - Elevage inscrit HBL vends taureau adulte T Bonne origine, docile , vêlages faciles et jeunes mâles reproducteurs T bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Élev. char. HBC vend vaches et génisses pleines, vêlage sept., oct., nov. le tout IA depuis plusieurs générations cse surnombre
✆ 06 20 76 65 65
ou 06 75 46 74 38

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15
71 - Gaec Cadoux

Ovin

38 - Vends brebis et agneaux.
✆ 07 84 41 13 73

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Cède 3 chiots Bassets Fauve de Bretagne 1F2M parents LOF, mère FRSN124120036.
✆ 06 84 11 95 33

69 - Vends 1 femelle Berger Allemand pure race 3 mois non LOF mère 250268731568372 n° Siret 39088088800016.
✆ 06 38 48 43 90

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un ACCÈS ILLIMITÉ
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

DISTRIGOAT
SAS au capital de 100 €
Siège social : 10 rue de la renouille
21600 Longvic
949 986 780 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/06/2025, les associés ont nommé Président de la société DISTRIGOAT la société CBDIJON (SARL au capital de 600 €, ayant son siège social 38 rue charrue 21000 Dijon, inscrite 894 299 296 RCS de Dijon, représentée par M. OUSSADIT Kevin et M. GUIGUES Julien), société nommée Présidente en remplacement de la société JEANNE DISTRIB (inscrite 910 040 856 RCS de Dijon), démissionnaire à compter du 01/06/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25019145

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE SERRIGNY-LAIR
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue des Cras Cidex 6
21550 LADOIX-SERRIGNY
909242422 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du Rue des Cras Cidex 6 , 21550 LADOIX-SERRIGNY au 1 impasse des Barrigards - 21550 LADOIX SERRIGNY à compter du 30 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019291

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOBEM NG
Société par actions simplifiée
au capital de 2 632 000 euros
Siège social : 158 Grande rue
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
751 249 780 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20/05/2025, il résulte que :
- la société SCAME PARRE S.P.A., Société par actions italienne au capital de 6 000 000,00 euros, dont le siège social est situé Via Costa Erta 15 PARRE (BG) CAP 24020 (Italie), immatriculée au Registre du commerce de BERGAME (Italie) sous le numéro BG-136163, représentée par M. Stefano SCAINELLI, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Serge EXARE, démissionnaire, à compter du 20/05/2025 ;
- il a été décidé de réduire le capital social de 317 000 € pour le ramener de 2 632 000 € à 2 315 000 € par voie de rachat et d'annulation de 317 000 actions.
La Présidente a constaté en date du 26/06/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à deux millions six cent trente-deux mille euros (2 632 000 €).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux millions trois cent quinze mille euros (2 315 000 €).
POUR AVIS
La Présidente

AL25019301

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

JANE ET SYLVAIN
Société civile d'exploitation
Agricole au capital de 7 700 euros
Siège social : ZA La petite Champagne
Lot 4 21640 GILLY LES CITEAUX
424 986 651 RCS DIJON

Aux termes d'un acte unanime en date du 28 mai 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Jane RAPHANAUD de ses fonctions de cogérante, avec effet au 28 mai 2025, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Monsieur Jérémy RECCHIONE, gérant non associé, continuera seul d'assumer les fonctions de gérant de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL25019313

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SASU BONO VOX PROPERTY
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
849 509 690 RCS DIJON

Aux termes de décisions de l'Associée Unique du 22/01/2024, il résulte que :
ADYA FINANCES, SARLU au capital de 350 000 euros, dont le siège social est 7 Boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 949 166 557, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Aurélien DAVID, démissionnaire, et ce à compter du 22/01/2024.
POUR AVIS
Le Président

AL25019333

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PROSPER WINE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 18 rue du Château
21000 DIJON
884 180 837 RCS DIJON

Par décision de l'Associée Unique du 30.06.2025, il résulte que Clémentine BARBIER, demeurant 18 rue du Chateau, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Rémi BARBIER, démissionnaire.
Pour avis

AL25019338

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE HOTELIERE DE LA ROUTE BLANCHE
Société par actions simplifiée
Au capital de 640 000 euros
Siège social : 14 et 16 rue Maréchal Foch
21000 DIJON
300 413 739 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 17 juin 2025, l'associée unique a pris acte de l'expiration du mandat de Monsieur Hubert HENRY, Commissaire aux Comptes suppléant, et qu'en application de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1961 du 9 décembre 2016, il n'y a pas lieu de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
POUR AVIS
Le Président

AL25019343

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par AGO du 13/12/2024, les associés de la société LOCACENTRE, SCI au capital de 30 489,80 euros, Siège social : 5 rue de Rouen 21000 DIJON, RCS DIJON 444 057 624, ont pris acte du décès de Madame Martine LECOEUR survenu le 15/08/2024, et ont nommé en qualité de nouveau gérant, Monsieur Bertrand LECOEUR, demeurant 5 rue de Rouen 21000 DIJON pour une durée illimitée.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis - La Gérance

AL25019349

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATS GROUPE
SAS au capital de 1 100 100 €
Siège social : 10 C rue Paul Verlaine
21000 Dijon
535 092 381 RCS de Dijon

Le 24/06/2025, la décision unanime des associés a décidé de transférer le siège social au 69 rue de la Chaux 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Lyon

AL25019361

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M INVEST
SASU au capital de 824 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962
21600 LONGVIC
831 348 941 RCS DIJON

Selon décisions de l'associé unique du 15/06/2021, la Société CABINET COUREAU domiciliée 6 Boulevard Clémenceau, 21000 DIJON a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la Société ROCARD AUDIT, et la Société AUDIT TERREUIL LAUGIER ASSOCIES domiciliée 24 Rue des Tonneliers, 7110 CHALON-SUR-SAÔNE a été nommée Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. Stéphane GRAS, pour incompatibilité liée aux mandats de ces derniers, pour la durée restant à courir des mandats de leur prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
POUR AVIS
Le Président

AL25019381

TRANSFORMATION

LAZARE CARNOT
SARL Au capital de 100.000 €
Siège social : 34 Place Carnot
21200 BEAUNE
829.150.358 RCS DIJON

Par décisions de l'AGE du 01/07/2025, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, la nomination de la société civile VICOME en qualité de Président pour une durée illimitée.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration : ancienne : Gérants : M. Stéphane GUIDOT et M. Frédéric LARCHER. Nouvelle : Président : la société civile VICOME - 3B Chemin du Malaquin Hameau de Varennes - 21200 RUFFEY LES BEAUNE - 933.736.019 RCS DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : Dans le cas où la Société devient unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
En cas de pluralité des associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Préemption : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption bénéficiant aux associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25019382

SELARL NOTASPHERE
Notaires associés
7 Rue Jean Renaud
Passage Darcy
21000 DIJON

MODIFICATIONS MULTIPLES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Florian DUBOSSON le 1er juillet 2025 a été constatée la modification suivante des statuts de la société SNC DES TROISRIVIERES
Nouvelle mention article 8
Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :
- A Marie-Ange FAVIER 100 parts numérotées 901 à 1.000
- A Sophia CHANHIH FAVIER 900 parts numérotées 1 à 900
Ancienne mention article 16
Les gérants actuels de la société sont :
Marie-Ange FAVIER, associée majoritaire détenant 70 % du capital social, demeurant 9 rue de recdise 21800 SENNECEY LES DIJON et Sophia CHANHIH FAVIER, associée minoritaire détenant 30% du capital social,demeurant 13 rue Nodal 21000 DIJON
Nouvelle mention article 16
Le gérant actuel de la société est :
Madame Sophia CHANHIH, associée majoritaire, demeurant à DIJON 21000 125 bis rue de Longvic
Pour une durée illimitée.
Pour avis
Le notaire

AL25019385

MODIFICATION DU CAPITAL

DEMENAGEMENT VITREY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 10 000 euros
Siège social :
18 rue Au Bouchet
21000 DIJON
938 395 191 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 04/07/25,
Du certificat délivré le 04/07/2025 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 9 000 € par émission de 9 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 € à 10 00 €.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 €).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €).
POUR AVIS
La Présidente
Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

AL25019421

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/07/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saulieu : Parcelles forestières – Urbanisme : Zone N du PLU 1 ha 78 a 32 ca 'MONGIN LE BEAU' : K-0116—0117
Plombières-lès-Dijon : Libre, terre – Urbanisme : Zone Npj du PLUI Dijon Métropole 6 a 35 ca 'AU DEVANT DE LA CARNÉE' : AK-0130
Binges : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après récolte 2025 - 2 ha 89 a 60 ca 'EN FREST' : F-0057
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Trochères : Terres - Urbanisme : RNU - 4 ha 65 a 80 ca 'PETITS CREUX' : ZC-0041—0042—0073
Binges : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - 1 ha 52 a 18 ca 'PRE DE LA MARE' : ZE-0086 ZH-0107
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/07/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019405

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (21), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012**, le 13 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :
Monsieur Dominique Gérard LEGER, directeur d'école hôtelière, et Madame Nadine Michelle GARAY, pépiniériste, demeurant ensemble à GENLIS (21110) 28 avenue de la Gare.
Monsieur est né à BOULOGNE-SUR-MER (62200) le 15 février 1966,Madame est née à MÂCON (71000) le 31 août 1966.
Mariés à la mairie de GENLIS (21110) le 30 août 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

AL25019328

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 28 septembre 2012, Mademoiselle Yvonne Marie Eugénie MIOLANE, en son vivant retraitée, demeurant à LONGCHAMP (21110) 10 rue du Pautet.
Née à LONGCHAMP (21110), le 12 octobre 1932.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 6 mars 2025.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Maude CLÉON, Notaire Associé à DIJON, le 3 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Maude CLÉON, notaire à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour Avis.

AL25019400

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

DAUTREY SOLAIRE ENERGIE,
SAS au capital de 20 000 euros,
Siège social : 48 route de Fontaine,
21610 ST SEINE SUR VINGEANNE,
979 460 854 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 23/06/2025, il résulte que statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
Le Président

AL25019235

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TROIS E
SCI en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
Impasse du Clou
21190 ST ROMAIN
814 531 018 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé les liquidateurs de leur mandat, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Les Liquidateurs

AL25019260

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE LABO'MBTP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 10 G, rue de la Renouille
21600 LONGVIC
807 415 906 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL25019308

NON DISSOLUTION

ATS CONNECT
SAS au capital de 1.000 €
Siège social: 10 Rue Paul Verlaine,
21000 DIJON
915 168 405 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 24 juin 2025, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225–248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
La Présidente

AL25019317

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ECO'TER ENERGIES
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 39 Rue Charles Dumont
21000 DIJON
Siège de liquidation :
39 Rue Charles Dumont, 21000 DIJON
954 023 180 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nohé DIF, demeurant 1597 route de Viviers, 07400 ALBA LA ROMAINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 39 Rue Charles Dumont 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL25019376

// CONSTITUTION

SOLS INDUSTRIELS DE CHAMPAGNE
SASU au capital de 20 000 euros
12 bis Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SOLS INDUSTRIELS DE CHAMPAGNE
Sigle : S.I.D.C.
Siège : 12 bis Chaussée de l'Europe, 21400 CHATILLON SUR SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : - Réalisation de dallages, chapes, sols industriels et plus généralement tous travaux de maçonnerie générale.
- La réalisation de tous travaux sur le gros œuvre des bâtiments.
- Tous travaux de terrassement.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : SNIU - SOCIETE NOUVELLE D'INVESTISSEMENT UREK, SARLU au capital de 10 000 €, ayant son siège social 12 bis, Chaussée de l'Europe - 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 921 820 304, représentée par M. Veli UREK, gérant de la Société.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25019386

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/07/25, constitution de la Société par Actions Simplifiée : Dénomination sociale : BOURGOGNE COURTAGE ENERGIE Capital social : 1000 euros Siège social : LBA centres affaires 11 avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE Objet : Le courtage en énergies auprès des particuliers et des professionnels, incluant : La négociation et la conclusion de contrats d'achat et de vente d'énergie (gaz, électricité, fioul, pellets, bûches densifiées). La représentation de clients dans les transactions énergétiques. La fourniture de conseils et d'expertise en matière de gestion énergétique. L'organisation d'achats groupés d'énergie, permettant : La réduction des coûts pour les consommateurs grâce à des achats en volume. La coordination entre différents acteurs du marché pour optimiser les conditions d'achat. La fourniture de services de révision et d'entretien de chaudières et de poêles à bois, comprenant : L'inspection et la maintenance régulière des équipements de chauffage. La réparation et le remplacement des pièces défectueuses. La mise en conformité des installations avec les normes de sécurité et environnementales. Le développement de solutions énergétiques durables, telles que : La promotion et l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse). La recherche et l'innovation dans le domaine des technologies énergétiques propres. La réalisation d'études techniques et de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques.L'établissement de devis pour des projets d'installation de panneaux photovoltaïques. Le suivi de l'installation et constructions des structures accueillant les panneaux photovoltaïques. La fourniture de services de conseil et d'expertise dans le domaine des énergies renouvelables. L'assistance au financement des projets d'installation de panneaux photovoltaïques, y compris la recherche de subventions et de financements publics ou privés. Président : **Monsieur DERANGERE Thomas** Demeurant 2, La Montagne, 71990 SAINT PRIX Directeur général : **Monsieur MARTINEZ-CANADAS Thomas** Demeurant 7, rue des Chioz, 70190 VORAY SUR L'OGNON Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un nouvel associé est libre. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.
Pour avis.

AL25019403

NIÈVRE

// MODIFICATION

Route d'Orléans

TRANSFORMATION

LA CHARITE OPTIC
Société à responsabilité limitée
transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 24 000 euros
Siège social :
57 GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
402 296 677 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées.
Les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social sont modifiées. La date de clôture de l'exercice social est fixée au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice en cours aura exceptionnellement une durée de 9 mois pour se clôturer le 30 juin 2025.
Le capital social reste fixé à la somme de 24 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants de ceux-ci, est soumise à l'agrément préalable de la Société donné par la collectivité des associés.
Monsieur Arnaud CROTTET-FIGEAT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Arnaud CROTTET-FIGEAT demeurant 2 rue de la Minée - 58150 SAINT ANDELAIN
Pour avis
Le Président

AL25019286

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE BEUVRON
Société Civile Immobilière
au capital de 500 euros
Siège social :
19 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
898 187 505 RCS NEVERS

Par décision du 26.06.2025, les associés ont décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 19, rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Nouvelle mention : 2, rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Pour avis.

AL25019303

MODIFICATIONS MULTIPLES

HOLDING VEGEO GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 060 960 euros
Siège social : 15 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
901 643 510 RCS NEVERS

Par décision du 26.06.2025, les associés ont décidé :
- le transfert du siège social.
Ancienne mention : 15, rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Nouvelle mention : 2, rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
- le changement de dirigeants :
- Madame Emilie VENESSON Présidente sortante remplacée par Monsieur Julien VENESSON demeurant à Brinon-sur-Beuvron, 15 rue du Commandant Victor Guerreau.
- Monsieur Julien VENESSON Directeur Général sortant remplacé par Madame Emilie VENESSON demeurant à Brinon-sur-Beuvron, 15 rue du Commandant Victor Guerreau.
Pour avis.

AL25019316

LA CHARITE OPTIC
SAS au capital de 24 000 €
Siège social : 57, Grande Rue François Mitterrand
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
402 296 677 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 30/06/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er juillet 2025 :
Président :
ancienne mention : M. Arnaud CROTTET-FIGEAT
nouvelle mention : Mme Sandrine MARTIN dt à SAINT PERE (58) – 4, rue de la Fontaine aux Canes – Villemoison

AL25019322

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouvelle Imprimerie Laballery
SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 14 juin 2025,L'Assemblée Générale Ordinaire a : Elu comme Administrateur :
- Monsieur Dylan RENAULT, 31 Route de Clamecy – 58 700 GIRY
- Monsieur David PINON, Rue des Viaudes – 58 500 BILLY SUR OISY
- Monsieur Pascal PETIT, 12 Route du Muguet – 58 200 SAINT LOUP
- Madame Sarah PETIT, 1 Rue de la Mairie – 58 530 BREVES
Renouvelé les mandats d'Administrateurs :
- Monsieur Erick PITON, 1 Les Cerceaux – 18 240 SAVIGNY en SANCERRE
Non Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Madame Virginie CHAUSSARD, 3 Chemin du Cordier – 58 500 CLAMECY - Monsieur David PERRAIN, La Maison Dieu – 58 190 TANNAY - Monsieur Christophe PIERDET, 5 Rue Saint-Médard – 89 480 ANDRYES
Pris acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Cédric VALLERY, 2 Rue du Lavoir – 58 500 MOULOT.
Le conseil d'administration, aux termes d'une

ANNONCES LÉGALES

délibération en date du 14 Juin 2025, a entériné la nomination suivante :
- Présidente du Conseil d'Administration : Madame SAGNELONGE Emilie.
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Madame PETIT Sarah.
Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres.
Pour avis
Emilie SAGNELONGE , Présidente

AL25019325

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE BEUVRON

Société Civile Immobilière
au capital de 500 euros
Siège social :
15 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
898 187 505 RCS NEVERS

Par décision du 26.06.2025, les associés ont décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 15, rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Nouvelle mention : 2, rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Pour avis.

AL25019345

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARC +

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Allée Clément Ader
58500 CLAMECY
844 706 655 RCS NEVERS

Par décision du 30/06/2025, l'associée unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes, TEAM WONGKOEFFT AUDIT SAS, la société ne remplissant plus les conditions rendant obligatoires la désignation d'un Commissaire aux comptes.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL25019348

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 2.6.2025, l'associé unique de la société SAS TEXYS INTERNATIONAL au capital 552000€, siège social VARENNES VAUZELLES (58640) Rue Edouard Branly, 490 935 756 RCS NEVERS, a nommé un co-Commissaire aux comptes.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE :
CAC TITULAIRE : CHD AUDIT VAL DE LOIRE - 51-55, bld de Chateaudun 45000 ORLEANS
NOUVELLE MENTION :
CAC TITULAIRES : CHD AUDIT VAL DE LOIRE - 51-55, bld de Chateaudun 45000 ORLEANS et BMA Audit - 685 av. Robert Malthus 34470 PEROLS.

AL25019356

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 2.6.2025, l'associé unique de la société SAS TEXYS HD au capital 5.076,70 €, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 538 141 094 RCS NEVERS, a nommé un co-Commissaire aux comptes.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE :
CAC TITULAIRE : CHD AUDIT AUVERGNE RHONE ALPES - 40, av. Gl de Gaulle 03100 MONTLUCON
NOUVELLE MENTION :
CAC TITULAIRES : CHD AUDIT AUVERGNE RHONE ALPES - 40, av. Gl de Gaulle 03100 MONTLUCON et BMA Audit - 685 av. Robert Malthus 34470 PEROLS.

AL25019357

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CHATELLERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 4.573,47 euros
Siège social :
COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)
8, Rue Gambetta
RCS NEVERS : 380 699 827

Assemblée Générale du 7 juin 2025
Date d'effet : 7 juin 2025
Ancienne mention :
Madame Denise CHATELLIER demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 8, Rue Gambetta
Nouvelle mention :
Madame Denise CHATELLIER demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 8, Rue Gambetta
Monsieur Jean-Claude CHATELLIER demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 8, Rue Gambetta,
Monsieur François CHATELLIER demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 33, Rue de Donzy,
Madame Florence DOUROUX demeurant à NOGENT SUR MARNE (Val-de-Marne) 121, Grande Rue du Générale de Gaulle,
Monsieur Emmanuel CHATELLIER demeurant à NEVERS (Nièvre) 1 bis, Avenue Saint-Just, Résidence l'Europe.

AL25019410

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025à 10h30
COMMUNE DE ROUY (Nièvre)
Lot unique : un immeuble située commune de ROUY (Nièvre) et cadastré Section ZM n°2.
Sur la mise à prix de :TRENTE CINQ MILLE EUROS(35 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 15 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 02/07/2025. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 12 août 2025 à 14h00 :
S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS,
Tél : 03 86 59 73 40

AL25019359

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025à 10h30 COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)
Lot unique : Un bien immobilier situé sur la commune de Nevers cadastré Section BE n°584 et le lot n°1 comprenant les 4/1000èmes des parties communes générales d'un ensemble immobilier cadastré Section BE n°583.
Sur la mise à prix de :SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart avec un prix plancher de 45 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 02/07/2025. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 12 août 2025 à 10h00 : S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40.

AL25019360

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

EPRINCHARD Django - RCS Nevers 822 558 185 - entretien d'espaces verts - 5 Lieud-lt 58420 Chevannes-Changy.Jugement en date du 30/06/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25019364

LA PLAINE DES PIRATES - RCS Nevers 837 474 394 - espace couvert de loisirs à destination des enfants de 0 à 12 ans ainsi qu un espace dédié aux accompagnateurs (structures tubulaires, gonflables, jeux, soirées à thèmes, événements)- 172 avenue du Stand 58000 Challuy. Jugement en date du30/06/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25019365

CHEGRANI Youna - ceramiste - 78 Grande Rue 58310 Saint-Amand-en-Puisaye. Jugement en date du 30/06/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25019366

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 28 mars 1991, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY(58800), suivant procès-verbal de description en date du 2juillet 2025, Monsieur Bernard Maurice NACHIN, en son vivantretraité, ayant demeuré à CERVON (58800), 8, rue les Chaumes Berderolles, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour avis : Me Sophie KOWAL

AL25019369

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 20/01/2017,
Mme Simone Françoise ROBERT, veuve de Mr François CHEVRIAUT, demeurant à LUZY (58170) 13 rue de la Croix décédée à LA CHARITE SUR LOIRE (58) le 27/01/2025,
ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 19/05/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 21/05/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019389

ENVOI EN POSSESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès de : Madame Renée Françoise ROBERT, demeurant à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320), 4, cour du Four à Pain,
Née à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320), le 20 juin 1942.
Décédée à GUERIGNY (58130), le 17 décembre 2023.
Maître Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58320), 70, avenue de Paris est chargé du règlement de la succession.
Il est précisé qu'il existe des testaments en date des : 28 novembre 1999, 13 octobre 2004 et 12 janvier 2010 contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description, du 31 mai 2024, constate que les conditions de la saisine dudit légataire universel sont remplies.
Oppositions éventuelles en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de NEVERS, de l'expédition dudit acte du 8 avril 2025.
Pour avis.

AL25019419

SCP Emeline Cavet-Jacob
Notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) le 24 JUIN 2025,
Mr Michel François CHEVREAU, retraité et Mme GeorgetteLANDRY, retraitée, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE(Nièvre) 59 route Les Cours, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple à la mairie de COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 14/12/1985, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître François LOUSTAUD,Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 12 décembre1985, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial SCP Emeline CAVET-JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL25019422

// CONSTITUTION

Comptafrance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à ST PIERRE LE MOUTIER du 01/07/2025, constitution de la Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : SARL CDJPM
Siège social : 17 Place de l'Eglise, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Objet social : L'activité d'agence immobilière, la négociation, l'achat, la vente, la location de tous biens ou droit immobiliers, ainsi que l'achat, la vente ou la location gérance de fonds de commerce. Toutes activités de marchand de biens à savoir, l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de la revente.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Mme Célia BONNAIRE demeurant Serigny, 25 Route d'Apremont 18600 NEUVY LE BARROIS
Immatriculation RCS NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25019352

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7/07/2025 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée INSPIRATION IMMO au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Avenue Saint Exupéry ZI de Bagatelle et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, apportés à la société ou acquis, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
PRÉSIDENT : La Société INSPIRATION, SAS à capital variable, sis CLAMECY (58500) Avenue Saint Exupéry ZI de Bagatelle, RCS NEVERS 804 620 375 représentée par M. Éric ROUSSEAU. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix
- AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25019409

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

BRUNET ARNAUD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 117 Rue de la Clougeotte,
58110 ALLUY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALLUY du 28 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : BRUNET ARNAUD
Siège : 117 Rue de la Clougeotte, 58110 ALLUY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : Toutes activités de terrassement et d'installation de système d'assainissement.
L'entretien des extérieurs et espaces verts.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Arnaud BRUNET, demeurant 117 Rue de la Clougeotte, 58110 ALLUY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25019411

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SARL A.N.Z

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 8 Rue du Champ de Ploix
89510 VERON
RCS SENS 828 148 205

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2025, l'assemblée générale de la société AMBULANCE DU SEREIN a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société civile à compter du 1er juillet 2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme
Ancienne mention : société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : société civile
Administration
Monsieur Olivier BORDAS, gérant
Suppression des activités suivantes: prestations de services dans les domaines de management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie
Admission aux assemblées et droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales conformément aux statuts.
Agrément :Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité absolue des voix.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Le gérant

AL25019334

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES RONCIERES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 400.000,00 €
Siège social La Ferme des Roncières
89800 MALIGNY
R.C.S. : 437 620 404 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 17 décembre 2024, les associés ont pris acte du décès de Mme Mariette GAUTHERON veuve SEGAULT et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de cette dernière : Mr Yves SEGAULT demeurant à MALIGNY (89800), Ferme des Roncières, né à AUXERRE (89000) le 9 mai 1967, et Mr Marc SEGAULT demeurant à MALIGNY (89800), Ferme des Roncières, né à TONNERRE (89700) le 16 septembre 1973, pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour insertion, les Gérants.

AL25019335

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CN FACTORY

Société par actions simplifiée
Au capital de 105 000 euros
Siège social : 2 bis rue des Roches
La Chauffonnerie
89210 VENIZY
897 948 188 RCS SENS

Aux termes d'une décision unanime en date du 26 MAI 2025, il résulte que :
- La Société DAM HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 175 000 euros,dont le siège social est 14 Rue des Roches – La Tuilerie – 89210 VENIZY, immatriculée au RCS sous le numéro 930 208 442 RCS SENS, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Henri DAM, démissionnaire.

AL25019307

TRANSFORMATION

J. M. BEAUGER DECORATION

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 32 RUE DU GENERAL LECLERC
89200 AVALLON
318 520 152 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 Juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Jean-Michel BEAUGER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Michel BEAUGER
demeurant 4 Rue de Locaillot 89450 THAROISEAU
Pour avis
Le Président

AL25019323

Delma SURETÉ & SÉCURITÉ

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DELMA

Forme : SAS au capital de 30000 euros
Siège social : 18 Chemin de la Billarderie
89500 DIXMONT
948539994 RCS de SENS

Aux termes de l'AGE en date du 13 juin 2025, les actionnaires ont décidé à compter du 13 juin 2025 d'étendre l'objet social aux activités de :
ARTICLE 2 - OBJET
La Société a pour objet en France et à l'étranger :- Le conseil en sureté, sécurité incendie, sécurité des systèmes d'information, et la gestion de crises ;- L'audit pour la mise en sûreté de site et d'évènements ;- La formation dans les domaines ci-dessus ;- Et la vente de produits et marchandises liés à la sécurité, la sureté et la résilience.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25019324

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

LPB

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Porté à 110 000 euros
Siège social : 3 rue de la Forêt
89570 SORMERY
509 941 829 RCS AUXERRE

Par décision du 18 juin 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 102 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 8 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 110 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25019327

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

GO'LAV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 35 380 euros
Porté à 200 000 euros
Siège social : 8 rue du Four
89700 CHENEY
330 294 281 RCS AUXERRE

Par décision du 24 juin 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 164 620 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 35 380 euros
Nouvelle mention : Capital social : 200 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25019329

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

TONNERRE LOISIRS MOTORISES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 400 euros
Porté à 400 000 euros
Siège social : Route de Paris
89700 TONNERRE
491 861 548 RCS AUXERRE

Par décision du 24 juin 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 199 600 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 200 400 euros
Nouvelle mention : Capital social : 400 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25019330

CUMA DE VILLENEUVE SUR YONNE
N° d'agrément : 890233
RCS de Sens : 428 566 350 00040

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE VILLENEUVE SUR YONNE » à Piffonds, réuni le 08 Avril 2025, a décidé de transférer son siège social de Chez Benoit PETITJEAN – 3 Le Clos de la Herse – 89500 BUSSY LE REPOS à 46 Rue du Val Saint Quentin – 89500 ARMEAU.
Le Président de la CUMA

AL25019350

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CESSION DE PARTS SOCIALES

SEB RACING SERVICE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 6 rue de Lorgelie - Bierry
89200 SAUVIGNY LE BOIS
501 146 120 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à SAUVIGNY LE BOIS du 29 janvier 2025, Madame Ophélie DARIN demeurant 102 route de Lyon 89200 AVALLON
a cédé
à Monsieur Sébastien DARIN demeurant 10 place François Gibon 89200 MAGNY,
L'ensemble des DIX-HUIT (18) parts sociales qu'elle détenait dans la société ci-dessus désignée.
Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à SAUVIGNY LE BOIS du 29 janvier 2025, Monsieur Éric DARIN demeurant 6 rue de Lorgelie 89200 SAUVIGNY LE BOIS
a fait donation
à Monsieur Sébastien DARIN demeurant 10 place François Gibon 89200 MAGNY, de TRENTE-HUIT (38) parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25019378

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CESSION DE PARTS SOCIALES

GARAGE DARIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 47 500 euros
Siège social : Route de Lyon
89200 AVALLON
448 395 079 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à SAUVIGNY LE BOIS du 29 janvier 2025, Monsieur Éric DARIN demeurant 6 rue de Lorgelie 89200 SAUVIGNY LE BOIS
a fait donation
à Madame Ophélie DARIN demeurant 102 route de Lyon 89200 AVALLON,
de VINGT-CINQ (25) parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.
Aux termes du même acte sous signature privée, Monsieur Éric DARIN demeurant 6 rue de Lorgelie 89200 SAUVIGNY LE BOIS
a fait donation à
Monsieur Sébastien DARIN demeurant 10 place François Gibon 89200 MAGNY,
de VINGT-CINQ (25) parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25019379

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV LES BAUMES

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 752 690,00 euros
Siège social : 33 rue du Château, Milly
89800 CHABLIS
423 771 252 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2025, la collectivité des associés a décidé de nommer Mme Angèle PINARD, demeurant à CHABLIS (89800), Milly, 33 rue du Château, aux fonctions de gérant, à compter du 26 juin 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25019393

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

A.P.S.

Société à responsabilité limitée
Capital de 150.000,00 EUR
Siège social :
30 quai de Nancy
89100 Sens
RCS Sens 423 234 129

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2025 a été :
constaté le décès de Monsieur Christian LE BARTZ, survenu au Sens (89100), le 4 février 2025, ancien gérant.
procédé à la nomination de deux co-gérants : Madame Audrey LE BARTZ, demeurant à Rosoy (89100), 67 route de Véron, née à Les Lilas (93260), le 2 août 1981 et Monsieur Marc LE BARTZ, demeurant à Pommeuse (77515), 20 rue de la Cavée, né à Sens (89100), le 11 septembre 1984 (en lieu de place de l'administrateur provisoire dont la mission est terminée).
Mention au RCS de Sens.

AL25019401

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

MAISON DE SANTE DE VERMENTON

Société Interprofessionnelle
de soins ambulatoires
à capital variable
Siège social :
Route de Tonnerre
89270 VERMENTON
795 400 209 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin2025, l'Assemblée Générale a décidé :
de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale MAISON DE SANTE DEVERMENTON par MAISON DE SANTE DE LAVALLEE DE LA CURE ;
de nommer Monsieur Gerardus, dit Geert VANDER HEIJDEN, demeurant 2 Place Saint Etienne 89000 AUXERRE et Madame Elodie SAUNIER,demeurant 35 Grande Rue 89460 SAINT PALLAYE en qualité de co-gérants.
Monsieur Jean-Pierre DELANNOY et Madame Raphaële BERTOUX-SALAZAR conservent leur mandat.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25019417

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession totale de la Sàrl à associé unique OUANNE AGRI 22 rue des Vignes 89560 Ouanne (vente et réparation de matériel agricole). RCS Auxerre 421324468. CIP 4903. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25019362

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
MAISON DES CAPRICES SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 05/11/2024
8 ROUTE DE VOULX à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juillet 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25019320

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
ARGENTINS (LES) SCI07/02/2023
Liquidation Judiciaire du 23/05/2023
Zone Industrielle des Vauguillettes 7 rue de Sancey 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 2 juillet 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25019358

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Auxerre - bois taillis, terres, prés, vigne - 6 ha 84 a 73 ca - 'LES GRAFIGNOTS' : YA - 0045 - 'LES PRESLES' : YA – 0063 – 0108 - 0109 - 'LE SAUT DU MERCIER' : YC - 0089 - 'VAUX PROFONDE' : YC – 0124 – zonage : zones A et N du PLUi.
Champignelles - bois taillis - 6 ha 55 a 70 ca - 'BOIS DU RUP' : ZT – 0078 - 0079 - 'LE VIEUX CHATEAU' : ZT – 0073 – zonage : RNU.
Diges – bois taillis - 2 ha 24 a 20 ca - 'LES BOIS GRIVAUX' : F – 0549 – zonage : zone N du PLU.
Fournaudin - terre – fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place :
- 8 ha 53 a 97 ca - 'LA METAIRIE' : ZI 0025 - 'HAUT DES BUISSONS' : ZI - 0037 - 0069 - 'LA FAYETTE' : ZI 0038 - 'LE HOUSSEAU' : ZK 0020 - zonage : zone A du PLU
- 9 ha 06 a 50 ca - 'LA MARNIERE A LA BICHE' : ZI 0018 - 'VALLEE DE CHUELLE' : ZI 0056 - 'LE HOUSSEAU' : ZK 0018 - 0019 - zonage : zone A du PLU
- 9 ha 13 a 13 ca - 'LE PUITS AUX BELLES' : ZE 0023 - 'LA METAIRIE' : ZI 0043 - 'VALLEE DE CHUELLE' : ZI 0067- 'LE HOUSSEAU' : ZK 0016 - zonage : zone A du PLU.
Venoy – bois taillis, pré, verger - 1 ha 48 a 28 ca - 'LES PETITS BOIS' : AL - 0029 - 'LES BRANNETS' : ZX - 0083 - 'LES VAUX PROFONDES' : ZY – 0061 – 0069 – zonage : zones A et N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/07/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019413

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS VENTE DE TERRAINS BOISÉS

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Madame Nadine BERTHAUT avise de son intention de mettre en vente des terrains boisés ci-après désignés dont elle est propriétaire :
Sur la commune de **POURRAIN** (Yonne), les parcelles suivantes :
Section G N° 470 Lieudit LES OUJASSES Surface 00 ha 09 a 20 ca
Section G N° 733 Lieudit MOULIN DE BREILLE Surface 00 ha 05 a 90 ca
Section F N° 937 Lieudit LES DANGIMES Surface 00 ha 14 a 75 ca
Section F N°940 Lieudit LES DANGIMES Surface 00 ha 11 a 70 ca
Section F N°941 Lieudit LES DANGIMES Surface 00 ha 07 a 02 ca
Section G N°229 Lieudit LES PLOMBES Surface 00 ha 05 a 00 ca
Section ZV N°941 Lieudit MOULIN DE LA BREILLE Surface 00 ha 51 a 38 ca
Contenance totale: 01 ha 04 a 95ca
Sur la commune de **PARLY** (Yonne) la parcelle suivante :
Section E N°28 Lieudit LA FONTAINE DES ROBINOTS Surface 00 ha 00 a 90 ca
Moyennant le prix principal de **SIX MILLE DEUX CENTS EURO (6200€)**, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ces terrains dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de POURRAIN et en la mairie de PARLY de cet avis de vente, soit à compter du 17/06/2025 pour la mairie de POURRAIN et du 16/06/2025 pour la mairie de PARLY, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur.
Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.
L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN (89240), 7 rue du 24 Août 1944, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.
L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL25019394

Notaires

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Art 1007 du Code Civile
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-15-47 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 mai 2005, Madame Denise Marie COUTURIER, en son vivant demeurant à AUXERRE (89000) 14 avenue de la Puisaye, née à SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON (69360) le 21 septembre 1926, veuve de Monsieur André Albert TRUCHON, décédée à AUXERRE (89000) le 11 juin 2025,
A consenti un legs universel.
Ce testament fait l'objet d'un dépôt descriptif de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE (89000) le 4 juillet 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Les oppositions à l'exercice de leurs droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Vincent VILLECOURT, notaire en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire.

AL25019408

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à PARIS du 5/06/2024, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,-suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 7/07/2025,
Madame Marguerite Yvonne BILLON, demeurant à PARIS (75017), 25 rue de Chazelles, célibataire, née à NIMES (30000), le 01 octobre 1935, décédée à PARIS (75017), le 23 avril 2025,
a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ de PARIS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL25019423

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA CROIX SAINT PIERRE

Entreprise Agricole
A responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 88 755,82
Siège social : 2 Lieudit Petit Chaumont
89110 CHASSY
Siège de la liquidation :
2 Lieudit Petit Chaumont
89110 CHASSY
394 019 459 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 6 juin 2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme Liquidateurs Madame Peggy BALLIN, demeurant 3 chemin du Ravillon, 89110 POILLY SUR THOLON et Madame Nathalie JOUAN demeurant 3 avenue du Ru Couvert, 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les autorise à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Lieudit Petit Chaumont, 89110 CHASSY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL25019331

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

SPFPL DU DOCTEUR ÉRIC BOUILLOT

Société de participations financières
de profession libérale
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 rue de l'Auge
89000 PERRIGNY
895 090 561 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2023, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25019346

DISSOLUTION

K PROJET

SASU au capital de 8 000 €
Siège social : K PROJET 29 AV DE SULLY PROLONGEE.
89300 JOIGNY
RCS SENS 918 131 913

L'assemblée générale extraordinaire du 02/07/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 02/07/2025.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur PIAT Laurent, demeurant 18 bis rue du port, 18 bis rue du port, 89400 EPINEAU LES VOVES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.
PIAT Laurent

AL25019354

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PRISCA

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 2 400 euros
Siège social : 12 Grande rue
89400 BASSOU
Siège de liquidation : 12 Grande rue
89400 BASSOU
452 124 563 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 11 avril 2025 au 12 grande rue 89400 BASSOU a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe DUCRE, demeurant 12 grande rue 89400 BASSOU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019372

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MDB

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 Les Bouviers
89110 SOMMECAISE
Siège de liquidation : 8 rue Lucien Ducrot
89400 CHARMOY
528 632 748 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2025 au Cabinet FIDUCIAL SOFIRAL Avocats, 15A avenue du Château 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Danielle BOSSUT, demeurant 8 rue Lucien Ducrot 89400 CHARMOY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019373

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ART COIFF

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social: 2 place Vauban
89200 AVALLON
Siège de liquidation : 10 rue de l'Eglise
89440 ATHIE
442 153 235 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2025 au 10 rue de l'Eglise 89440 ATHIE, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Annie DONDAINE demeurant 10 rue de l'Eglise 89440 ATHIE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019374

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI THIB & YANNIMMO

Société civile au Capital de 1 500 Euros
SIEGE SOCIAL : 4 rue Haute
89740 PIMELLES
751 819 608 RCS AUXERRE
SIRET 751 819 608 00017

L'AGE des associés du 04/07/2025 a décidé :
- la dissolution anticipée de la société à effet du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions des articles 1844-7,4°) et suivants du Code Civil
- de nommer en qualité de liquidateur M. Yann COUSIN, demeurant à PIMELLES (89740) 4 rue Haute
- de fixer le siège de la liquidation à PIMELLES (89740) 4 rue Haute ; la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés audit siège.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL25019418

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KENAYA KP

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 3 000 euros
Siège social :
1 Rue Oslo
89470 MONETEAU
Siège de liquidation :
1149 Chemin de Montambert
45700 MONTCRESSON
843 592 460 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 juin 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mai 2025, déchargé Nadia VIDON, demeurant 1149 Chemin de Montambert 45700 MONTCRESSON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25019407

// CONSTITUTION

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/06/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :LES RUISSEAUX
Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles
Siège social :24 rue du Veau 89140 Michery.
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. PICARD Jean Michael, demeurant 24 rue du Veau 89140 Michery
Clause d'agrément : Cession libre entre associés.
Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Sens

AL25019319

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 30 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associée unique
Dénomination : SAS DE L'EGALITE
Siège : 13 rue de l'Egalité, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Présidente : La société GEBAT DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 431 000 euros, ayant son siège social 16 Rue de Rome, 89470 MONETEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 243 830 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Jorge MIRANDA SENRA, Président.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25019336

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : LUTAN MAÇONNERIE GÉNÉRALE
Forme : SAS
Capital social : 14 000 €
Siège social : 9 Allée des Acacias, 89690 CHEROY
Objet social : Maçonnerie générale, couverture, placo, isolation, carrelage, démoussage et ravalement.
Président : M. Thomas LUTAN demeurant 9 Allée des Acacias, 89690 CHEROY, élu pour une durée indéterminée.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Clause d'admission : Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL25019368

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

SCI À CAPITAL VARIABLE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 3 juillet 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : LOJ.
Le siège social est fixé à : SAINT-CLEMENT (89100), 7 cite Pont à Mousson.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Louise BELGHADID demeurant à SAINT CLEMENT (89100), 7, Cité Pont à Mousson.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS (89).
Pour avis
Le notaire.

AL25019390

